



FRANCE22

PRÉSIDENTE FRANÇAISE
DU CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE

**CADRE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

COMPTE-RENDU DE MISE EN OEUVRE

Septembre 2022

AVANT-PROPOS

Avec le Pacte Vert, les États membres de l'Union européenne se sont engagés à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le Pacte Vert engage aussi l'Europe dans la protection des écosystèmes et de la biodiversité.

La France a exercé la présidence du Conseil de l'Union européenne (PFUE) du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 et a organisée au total près de 400 événements sur le territoire national. Afin de limiter les effets sur l'environnement de ce rendez-vous européen, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES), de production de déchets ou encore d'utilisation des ressources, la France s'était engagée à une présidence exemplaire, neutre en carbone (méthodologie « net zéro carbone »), à travers une organisation respectueuse de l'environnement. Elle a également accordé une attention particulière à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'inclusion de l'ensemble des citoyens.

Un cadre de référence en matière de développement durable (CRDD) a été défini pour répondre à ces nombreux défis. Il s'articulait autour de 9 engagements, traduits en 33 mesures à mettre en œuvre lors l'organisation des événements. Le ministère de la transition écologique et l'Agence de la Transition écologique (ADEME) avaient été consultés sur la méthodologie adoptée pour s'assurer de la pertinence des engagements pris.

9 ENGAGEMENTS

1.



Éviter, réduire, compenser
4 mesures pour assurer une présidence décarbonée

2.



Sensibiliser, former, informer
2 mesures pour diffuser et assurer l'application de ce cadre aux parties prenantes

3.



Évaluer et assurer la transparence
3 mesures pour veiller à la tenue des engagements pris

4.



Inclure tous les publics
4 mesures pour veiller à l'équilibre entre les femmes et les hommes et rendre les sites et l'information accessibles à tous

5.



Éco-concevoir les événements
3 mesures pour prendre en compte les critères environnementaux dès la conception

6.



Opter pour une utilisation raisonnée des ressources
5 mesures pour minimiser l'utilisation des ressources naturelles

7.



Choisir une alimentation durable et favoriser la production locale
4 mesures pour faire le choix d'une alimentation à faible impact environnemental

8.



Vers une mobilité durable
3 mesures pour se tourner vers des mobilités décarbonées

9.



Réduire, réutiliser, recycler
5 mesures pour réduire la production de déchets et favoriser le réemploi

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	3
9 ENGAGEMENTS.....	4
ACRONYMES.....	8
INTRODUCTION.....	9
DISPOSITIF MIS EN PLACE.....	10
1. Le cadre de référence.....	10
2. Un système d'information dédié.....	10
3. Collecte des informations.....	11
4. Le traitement des données.....	12
ENGAGEMENT 1- Éviter, réduire, compenser.....	13
1. Assurer une présidence française du Conseil de l'Union européenne neutre en carbone.....	13
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans toutes les activités liées à l'organisation des événements.....	13
3. Compenser les émissions de gaz à effet de serre qui n'ont pu être évitées.	14
4. Suivre préventivement des critères de réduction des gaz à effet de serre en amont des événements et évaluer leur respect.....	14
ENGAGEMENT 2- Sensibiliser, former, informer.....	16
1. Former et sensibiliser les acteurs de la PFUE au cadre de référence en matière de développement durable.....	16
2. Informer les participants des mesures mises en place dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.....	16
ENGAGEMENT 3- Évaluer et assurer la transparence.....	19
1. Évaluer les engagements suivis.....	19
2. Publier le cadre de référence et l'évaluation des engagements suivis dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.....	20
3. Communiquer de manière transparente au public le bilan carbone et les projets de compensation.....	20
Engagement 4- Inclure tous les publics.....	22
1. S'assurer d'un équilibre entre les femmes et les hommes qui interviennent dans les colloques de la PFUE.....	22
2. Les organisateurs s'assurent de l'accessibilité des sites à tous les publics invités	23
3. Le site Internet sera également rendu accessible.....	23

4. Veiller au respect des règles d'hygiène, de sécurité et de maintien des bonnes conditions de travail pour les prestataires intervenants dans le cadre de la PFUE	24
ENGAGEMENT 5 - Éco-concevoir les événements	25
1. Inclure dans les marchés publics des clauses environnementales pertinentes au regard de l'objet	25
2. Mettre le cadre de référence en annexe des contrats avec les prestataires	25
3. Choisir des matériaux en tenant compte de critères d'éco-responsabilité	26
ENGAGEMENT 6 - Opter pour une utilisation raisonnée des ressources	27
1. Réduire la consommation d'énergie en maintenant, en hiver, une température entre 19 et 21 degrés dans les salles de réunion.	27
2. Réduire la consommation d'énergie en réglant, en période de forte chaleur, la température de 5 à 7 degrés en dessous de la température extérieure.	27
3. Sensibiliser à la sobriété numérique	27
4. Limiter les impressions papier	28
5. Minimiser la demande en ressources naturelles	28
ENGAGEMENT 7 - Choisir une alimentation durable et favoriser la production locale	30
1. Pour l'alimentation, utiliser 100 % de produits de saison et 50 % de produits locaux (produits à moins de 200 kilomètres), dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique (label AB français, label agriculture biologique européen, label MSC pour les produits de la mer)	30
2. Proposer au moins une offre végétarienne	30
3. Expérimenter un éco-score	30
4. Faire don des surplus alimentaires afin qu'ils ne soient pas jetés	31
ENGAGEMENT 8 - Vers une mobilité durable	32
1. Utiliser le train pour les trajets interurbains de moins de 2h30. Cet objectif est obligatoire pour tous les déplacements qui sont pris en charge par la présidence.	32
2. Utiliser des modes de transport propre ou à faible émission, mutualiser les modes de transport.	33
3. Acheter ou louer du matériel à proximité autant que possible	34
ENGAGEMENT 9 - Réduire, réutiliser et recycler	35
1. Proscrire le plastique à usage unique, notamment les plastiques utilisés dans les prestations de restauration (bouteilles, pailles, couverts, gobelets, etc.)	35
2. Collecte sélective des déchets en accord avec le système de tri mis en place (« minimum trois flux »)	35
3. Veiller à recycler tous les déchets qui peuvent l'être	35
4. Limiter le suremballage et favoriser le réemploi des emballages	36

5. Former les équipes aux gestes de tri et à la gestion des déchets.....	36
CONCLUSIONS.....	37
ANNEXES.....	41
Annexe 1 : Cadre de référence de la PFUE en matière de développement durable	41
Annexe 2 : Contenu des formulaires.....	51
Annexe 3 : Calcul du bilan carbone.....	54
Annexe 4 : Projets de compensation	59
1. Les projets de reforestation par l'ONF	59
2. Projet de préservation de la forêt Yedeni (Ethiopie)	61
3. Projet de fours de cuisson améliorés Najja Stoves (Nigeria).....	64

ACRONYMES

CRDD	Cadre de référence en matière de développement durable
GES	Gaz à effet de serre
PFUE	Présidence française du Conseil de l'Union européenne
SGAE	Secrétariat général des affaires européennes
SGPFUE	Secrétariat général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne
SIG	Service d'information du Gouvernement
UE	Union européenne

Acronymes des ministères¹

MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MC	Ministère de la Culture
MCTRCT	Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
MEFR	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
MENJS	Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, recherche et innovation
MI	Ministère de l'Intérieur
MINARM	Ministère des Armées
MJ	Ministère de la Justice
MMER	Ministère de la Mer
MOM	Ministère des Outre-mer
MSS	Ministère des Solidarités et de la Santé
MTE	Ministère de la Transition écologique
MTFP	Ministère de la Transformation et de la Fonction publique
SPM	Services du Premier Ministre

¹ Gouvernement Castex 2, en exercice au moment de la PFUE et formé le 3 juillet 2020 (fin 16 mai 2022)

INTRODUCTION

Pour atteindre ses ambitions d'exemplarité en matière sociétale et environnementale et progresser vers la neutralité carbone, la présidence française du Conseil de l'Union européenne a mis en place un dispositif pour la mise en œuvre de son cadre de référence en matière de développement durable (9 engagements, 33 mesures) sur un périmètre d'application comprenant 369 événements qui se sont déroulés sur le territoire national français du 1^{er} janvier au 30 juin 2022.

Les événements de la PFUE étant organisés de manière *décentralisée*, par 15 ministères organisateurs² et les services du Premier Ministre, le dispositif mis en place a reposé essentiellement sur un réseau de « *Référents - Développement durable* », qui ont été formés aux spécificités de l'événementiel en matière de développement durable. Le Secrétariat général a développé pour les besoins d'échange avec les ministères et le calcul du bilan carbone un système d'information dont les caractéristiques sont brièvement décrites.

Le compte-rendu de mise en œuvre reprend ensuite, dans l'ordre des engagements du cadre, chacune de ses mesures de mise en œuvre avec des éléments d'évaluation synthétiques et un commentaire sur les principaux indicateurs relevés.

Une conclusion dresse succinctement les principaux enseignements tirés de cette mise en œuvre.

* *

L'annexe no 1 reprend la définition du cadre de référence tel que publié sur le site de la présidence lors de l'ouverture de celui-ci.

Les annexes suivantes apportent des précisions sur trois points évoqués dans le corps du rapport : Les formulaires de retour d'information, le calcul du bilan carbone et les projets de compensation.

² Voir la liste ci-dessus

DISPOSITIF MIS EN PLACE

1. Le cadre de référence

La mise en place du cadre de référence et son suivi ont été engagés avec la définition d'une approche générale, constituée des 9 engagements et de leurs mesures d'application, diffusée à tous les ministères organisateurs en mai 2021. Un réseau de référents en matière de développement durable pour ces ministères a alors été constitué.

Sur cette base, un groupe de travail, auquel ont contribué 6 ministères pilotes et leurs agences événementielles, a élaboré des modalités pratiques de mise en œuvre, en mettant en commun les expériences et bonnes pratiques de ses membres, avec l'appui d'un prestataire spécialisé³ qui a ensuite animé des formations pour en disséminer les résultats.

La version finale du cadre a été adoptée après consultation interministérielle en octobre 2021 et le document définitif a été publié sur le site Internet de la présidence à son ouverture pour l'information de l'ensemble des participants de la PFUE.

2. Un système d'information dédié

Un dispositif de collecte d'information pour assurer le suivi de la mise en œuvre du cadre et la remontée de données pour le calcul du bilan carbone a été mis en place en adoptant les principes généraux suivants :

- a) *Utiliser un système de suivi déclaratif⁴, c'est-à-dire basé sur les indications de mise en œuvre renseignées par les organisateurs des événements ;*
- b) *Avoir recours à des communications dématérialisées, utilisant des interfaces standardisées. La solution « Démarches Simplifiées » de la Direction interministérielle du Numérique (DINUM) a ainsi permis de développer rapidement des formulaires adaptés aux besoins ;*
- c) *Utiliser autant que possible des données existantes, même imparfaites ou incomplètes, plutôt que de procéder à une saisie complémentaire pour les besoins spécifiques au domaine du développement durable. L'exploitation des données d'accréditation pour déterminer le nombre et la provenance des participants aux événements⁵ est un exemple d'application;*

³ Green Événements

⁴ La PFUE a considéré que l'utilisation massive de papier pour réaliser des enquêtes sur site était contraire à l'objectif d'économie des ressources édictée par le Cadre de référence.

⁵ Cette exploitation de données a été effectuée en respect des normes de protection des données personnelles. Aucune donnée nominative n'a ainsi été extraite du système d'accréditation

d) *S'adapter aux outils utilisés par les organisateurs des événements.* Pour les événements dont l'accréditation a été effectuée hors de la plateforme commune, des formulaires alternatifs de saisie ont été proposés et des traitements simplifiés ont été développés afin d'assurer la complétude des données.

Un espace d'échanges spécifique aux aspects de développement durable de la PFUE a de plus été créé sur la plateforme « Osmose » de la DINUM, afin notamment de mettre à disposition du réseau des référents et de leurs agences:

- Les formulaires et leur mode d'emploi;
- Des outils de formation et de communication;
- Des « bonnes pratiques » pour faciliter la mise en œuvre des mesures.

3. Collecte des informations

Les formulaires mis à disposition des organisateurs sur « Démarches Simplifiées » avaient pour fonction :

- La vérification de mise en place des dispositions de développement durable, dix jours avant les événements (formulaire « Liste de vérification »);
- Le compte-rendu de mise en œuvre des principales mesures, à remplir sur place ou après l'événement (Formulaire « Questionnaire général »)
- Le renseignement de mesures spécifiques aux événements mobilisant de fortes capacités logistiques (Formulaire « Questionnaire technique »). A remplir lorsqu'une agence événementielle était engagée en appui.

Deux autres formulaires ont été utilisés pour collecter des données utiles au calcul du bilan carbone pour des événements en présentiel ou virtuels.

Le détail des formulaires figure en annexe 2 de ce rapport. Un relevé des enregistrements sur « Démarches Simplifiées » en fin de PFUE fait apparaître un total de 810 retours d'information sur cette plateforme avec la répartition suivante :

Formulaire	Nombre de dossiers retournés
Liste de Vérification	220
Questionnaire général	216
Questionnaire technique	158
Bilan carbone présentiel	122
Bilan carbone virtuel	94
<i>Total</i>	<i>810</i>

L'enregistrement de ces formulaires a mobilisé ponctuellement environ 90 personnes dans les ministères et les agences d'appui, soit une participation plus large que le réseau des référents - développement durable.

Un recueil d'information complémentaire a été opéré pour disposer des données utiles au calcul du bilan carbone :

- Des questionnaires en ligne adressés aux participants de 233 événements ont permis de recueillir des données relatives aux déplacements et à l'hébergement;

- Une extraction sélective de données renseignées sur la plateforme d'accréditation a permis de déterminer le nombre et l'origine géographique des personnes présentes sur les sites des événements ;
- Les activités de services ont été mesurées à partir de l'enregistrements de données effectué dans le cadre du suivi budgétaire.

L'équipe du pôle Gestion du SGPFUE s'est de plus rendue sur certains événements, notamment les Réunions ministérielles informelles, afin de vérifier la bonne compréhension des mesures du cadre et répondre aux questions éventuelles des référents ou des prestataires. Ces visites étaient aussi une occasion de collecter des exemples de bonnes pratiques à diffuser via l'espace Osmose et lors de sessions de retour d'expérience organisées en cours de présidence.

4. Le traitement des données

Après le recueil des données brutes, un prétraitement a permis d'exploiter au mieux ces données, notamment celles relatives aux *déplacements des personnes*, une information dont l'importance a été confirmée par le calcul du bilan carbone prévisionnel (voir ci-dessous). Les questionnaires de transport ont ainsi permis de déterminer 3467 « profils de transport » (modalités de transport entre un point d'origine et une destination). Ces données réelles ont permis de déterminer les paramètres de déplacement pour 92% des participants des « délégations » et 86% des « prestataires ». Pour les autres (respectivement 8% et 14%), une hypothèse conservatrice de déplacement a été formulée c'est-à-dire que l'on a présumé un déplacement en avion.

Les données manquantes ont été estimées avec des moyennes d'événements similaires, pour la typologie d'événements adoptée par la PFUE.

Les calculs ont été effectués, pour le bilan final, par le Secrétariat général de la PFUE, avec des données recueillies sur un serveur sécurisé, dédié à ce système d'information.

ENGAGEMENT 1 - Éviter, réduire, compenser



1. Assurer une présidence française du Conseil de l'Union européenne neutre en carbone

La démarche générale adoptée par la PFUE - « éviter, réduire et compenser » les émissions de gaz à effet de serre (GES) - a été initiée par

- Un recensement des actions à recommander aux organisateurs pour éviter et réduire les émissions de GES générées dans l'ensemble des activités de mise en œuvre des événements;
- Une identification des principales activités génératrices de GES, sous la forme d'un bilan carbone prévisionnel de la PFUE, basé sur des estimations a priori de ces activités ;

L'empreinte carbone finale de la PFUE, estimée à 41 148 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone, a fait l'objet d'une compensation intégrale à travers les projets de séquestration ou d'évitement d'émissions présentés ci-dessous (compte-rendu d'évaluation de la mesure 3 et annexe 4).

2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans toutes les activités liées à l'organisation des événements

Le « retour d'expérience » de grands événements (COP21, G7), des présidences récentes du Conseil de l'Union européenne, ainsi que les analyses mentionnées ci-dessus, ont permis d'identifier des actions à engager dans les divers domaines pris en compte pour le bilan carbone :

Domaine	Actions identifiées
1. Déplacements vers le lieu de l'événement	Recommandations de modes de déplacement à faibles émissions Organisation de transport collectif
2. Déplacements sur le lieu de l'événement	Recommandations de modes de déplacement à faibles émissions Mise à disposition de moyens de transport à faible émission
3. Hébergement	Choix d'hôtels à proximité du lieu des événements ou accessibles en transport en commun
4. Restauration	Proposition de menus végétariens Test de l'éco-score
5. Consommation d'énergie	Régulation de la température (chauffage et climatisation)
6. Consommation d'eau	Mise à disposition de fontaines à eau
7. Services	Aménagement en éco-conception Recyclage des badges d'accès
8. Gestion des déchets	Tri et recyclage
9. Fret	Location de matériel à proximité de l'événement Transport combiné (rail-route)
10. Numérique	Préconisation de la Wifi (plutôt que la 4G)

Il ressort du bilan prévisionnel que l'impact des actions identifiées ci-dessus dans une dizaine de domaines différents, est variable : de très important pour les modes de déplacement, à très faible, notamment pour les postes numériques qui ont pu être mesurés.

Le mécénat mis en place avec Stellantis et Renault, pour les transports des délégués sur les réunions les plus importantes (PR, RMI et CM), fait partie des actions de mise à disposition de véhicules à faibles émissions mentionnées dans le tableau ci-dessus. Il portait au total sur 160 berlines hybrides rechargeables et 60 vans électriques.

3. Compenser les émissions de gaz à effet de serre qui n'ont pu être évitées.

La compensation de la PFUE a été financée en deux étapes :

- Une compensation est intervenue à mi-parcours, à la fin du premier trimestre de la PFUE, sur la base de la moitié du bilan prévisionnel. Celui-ci ayant été estimé pour un volume total d'émissions de 55.000 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO₂e), c'est pour un montant de 27.500 tonnes que la compensation a été financée à travers 10 projets forestiers de l'ONF, répartis sur 5 régions françaises et bénéficiant du Label Bas Carbone du Ministère de la Transition écologique.



*Plantations de l'Office National des Forêts pour la compensation carbone
Crédit photographique : ONF*

- Le solde de la compensation a été financé après l'achèvement de la PFUE, sur la base d'un bilan final estimé avec les données issues des événements, pour un total de 41 148 tCO₂e. La différence avec la compensation à mi-parcours, soit 13 648 tCO₂e, a fait l'objet d'un financement de deux projets de compensation à l'international, l'un de préservation des forêts en Ethiopie et l'autre reposant sur l'utilisation de foyers de cuisson améliorés, situé au Nigéria. Ces deux projets bénéficient des meilleurs labels internationaux (respectivement VCS-Verra et Gold Standard) et ont été sélectionnés pour leur impact socio-économique ainsi que pour la préservation de la biodiversité.

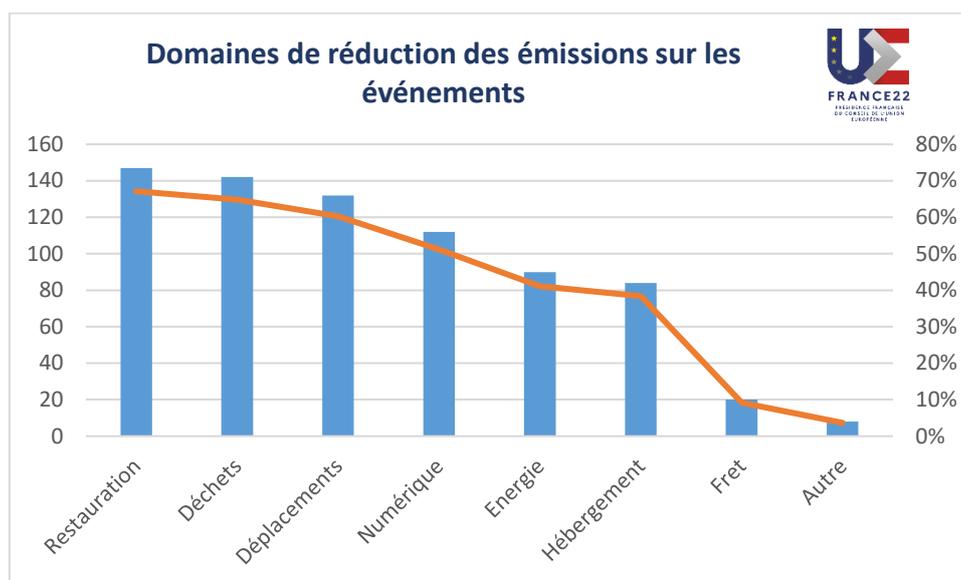
4. Suivre préventivement des critères de réduction des gaz à effet de serre en amont des événements et évaluer leur respect

La préparation et le suivi des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre a mobilisé un réseau de « Référents Développement Durable » au sein des ministères organisateurs. Ceux-ci ont été formés par un prestataire spécialisé sur les aspects de

développement durable dans l'organisation événementielle et ils ont coordonné le recueil d'informations pertinentes sur les événements.

Pour les événements les plus importants, les agences événementielles chargées de la coordination logistique ont relayé l'information sur le cadre de référence auprès de l'ensemble des prestataires impliqués.

Le retour d'information ainsi effectué permet de recenser les domaines d'action les plus fréquemment mentionnés par les organisateurs dans le but de réduire les émissions de GES sur le site de l'événement:



PRINCIPAL INDICATEUR & CIBLE :

- Le bilan en tonne d'équivalent CO₂ sera de 0 à la fin de la présidence.

Le financement de projets de compensation des émissions de gaz à effet de serre de la PFUE a été réalisé, avec des projets en France et à l'international, pour un volume de 41 148 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO₂e). Ce volume est égal au bilan carbone final de la PFUE, calculé avec les données issues des 369 événements inclus dans le périmètre d'application de son cadre de référence en matière de développement durable.

ENGAGEMENT 2 - Sensibiliser, former, informer



1. Former et sensibiliser les acteurs de la PFUE au cadre de référence en matière de développement durable

L'effort de sensibilisation et de formation a ciblé de manière prioritaire le réseau de correspondants en matière de développement durable dans les ministères et les responsables pour ce domaine dans les agences événementielles d'appui. Trois sessions de formation leur ont été proposées au cours du 3^e trimestre de 2021, animées par un prestataire spécialisé ayant participé à l'élaboration des modalités pratiques de mise en œuvre du cadre de référence :

La première session a porté sur la dimension de développement durable dans l'organisation d'événements internationaux tels que ceux de la PFUE. Les enjeux environnementaux, sociaux et économiques ont été passés en revue et complétés par une introduction à la démarche « net zéro carbone » de la PFUE.

Les deux sessions suivantes ont abordé de manière pratique les mesures du cadre de référence ainsi que le dispositif mis en place pour échanger les bonnes pratiques et recueillir les informations pour assurer le suivi de sa mise en œuvre.

Les enregistrements des formations ont été mis à disposition des ministères pour diffusion en différé sur l'espace de collaboration en ligne Osmose, de la Direction du Numérique (DINUM).

2. Informer les participants des mesures mises en place dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne

- [Publication sur le site internet europe2022.fr](https://europe2022.fr)

Conformément aux engagements en matière de transparence, le *cadre de référence a été rendu public et accessible sur le site Internet, puis repris sur les réseaux sociaux de la présidence.*

Disponible dès la page d'accueil du site, qui regroupe les informations principales à destination des délégations et du grand public, la page « cadre de référence du développement durable » était visible pour les utilisateurs et accessible rapidement.

Deux pages dédiées étaient également disponibles via des liens cliquables depuis la page « cadre de référence du développement durable » :

- Une page consacrée aux « transports en commun et mobilités électriques et durables » qui informe du recours par la présidence à des véhicules propres avec le soutien de Stellantis et Renault ;
- Un article dédié à la compensation carbone et le bilan chiffré prévisionnel de la compensation des émissions à la fin de la PFUE.

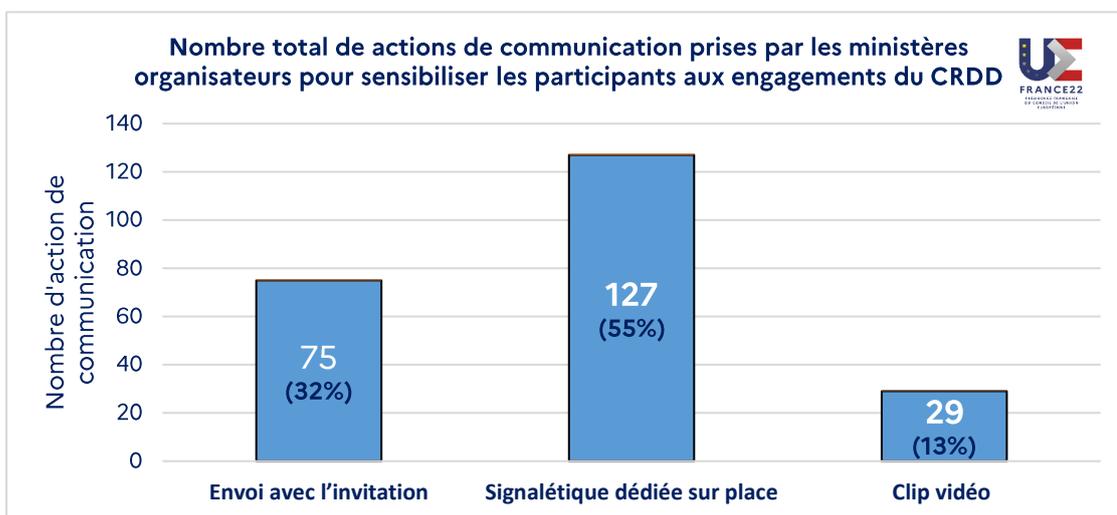
▪ Moyens de communication lors des événements

Des moyens de communication ont également été mis en place lors des événements par les ministères organisateurs pour *sensibiliser sur le développement durable et informer les participants sur les engagements du cadre de référence*.

Trois actions de communication à mettre en œuvre étaient suggérées par le SGPFUE aux différents ministères. Ils pouvaient faire le choix d'installer *une signalétique dédiée à la promotion du CRDD sur place (affiches ou kakémono), envoyer le cadre de référence avec l'invitation de l'événement ou encore décider de diffuser un clip vidéo* reprenant graphiquement les 9 engagements du CRDD. Ces trois mesures pouvaient être mises en œuvre de façon simultanée par les ministères.

Sur les 219 événements faisant l'objet d'un compte-rendu, 210 événements ont été concernés par la mise en place *d'au moins une de ces actions de communication* pour sensibiliser les participants sur le développement durable, *soit 96% d'entre eux*. Dans le détail, ces actions se déclinent de la manière suivante :

- Sur les 183 événements qui ont eu lieu en présentiel ou en format hybride et faisant l'objet d'un compte-rendu, *127 événements ont été concernés par l'installation de signalétiques dédiées* pour rappeler les bons gestes et informer l'ensemble des acteurs de la démarche engagée (soit 69%).
- *75 sur les 219 événements* pour lesquels nous disposons d'un bilan ont fait l'objet d'un *envoi du CRDD avec l'invitation à l'événement* pour sensibiliser et informer les participants et les intervenants sur les engagements du cadre de référence (soit 34%).
- Sur les 219 événements qui ont fait l'objet d'un compte-rendu, *le nombre total d'événements qui ont diffusé un clip vidéo reprenant graphiquement les 9 engagements du CRDD* pour sensibiliser et informer les participants sur les engagements du cadre de référence est de 29 (soit 13%).



PRINCIPAUX INDICATEURS & CIBLES :

- 100 % des référents développement durable de tous les ministères seront formés sur l'organisation durable des événements de la PFUE.

La formation a été dispensée aux référents des ministères ainsi qu'aux responsables développement durable des agences événementielles

- Les événements auront une signalétique dédiée pour rappeler les bons gestes et informer l'ensemble des acteurs de la démarche engagée.

Une signalétique a été mise en place sur des supports réutilisables (affichettes et kakemonos)

- Les participants seront sensibilisés au cadre de référence via le site Internet.

<https://presidence-francaise.consilium.europa.eu/fr/presidence/cadre-de-referance-en-matiere-de-developpement-durable/>

ENGAGEMENT 3 - Évaluer et assurer la transparence



1. Évaluer les engagements suivis

Les formulaires mis à disposition des ministères sur la plateforme de la DINUM avaient pour fonction de recueillir des informations sur la bonne mise en œuvre des mesures du cadre, avant les événements (Listes de vérification), puis sur place ou peu après (Questionnaire général et Questionnaire technique). Ce même dispositif a été utilisé pour un retour d'informations utiles pour le calcul du bilan carbone⁶.

Le cadre de référence n'était pas pertinent pour 84 événements virtuels, pour lesquels seul le formulaire d'information pour le calcul du bilan carbone virtuel était adapté.

L'analyse des enregistrements sur cette plateforme pour les 285 événements en présentiel ou hybrides fait apparaître que 191 d'entre eux ont retourné des indications de mise en œuvre du cadre de référence, avec la distribution suivante par type d'événement :

AUT	CM	COO	PR+RMI	RFE	Total
2	38	29	20	102	191

La répartition des 95 événements n'ayant pas retourné d'information figure ci-dessous:

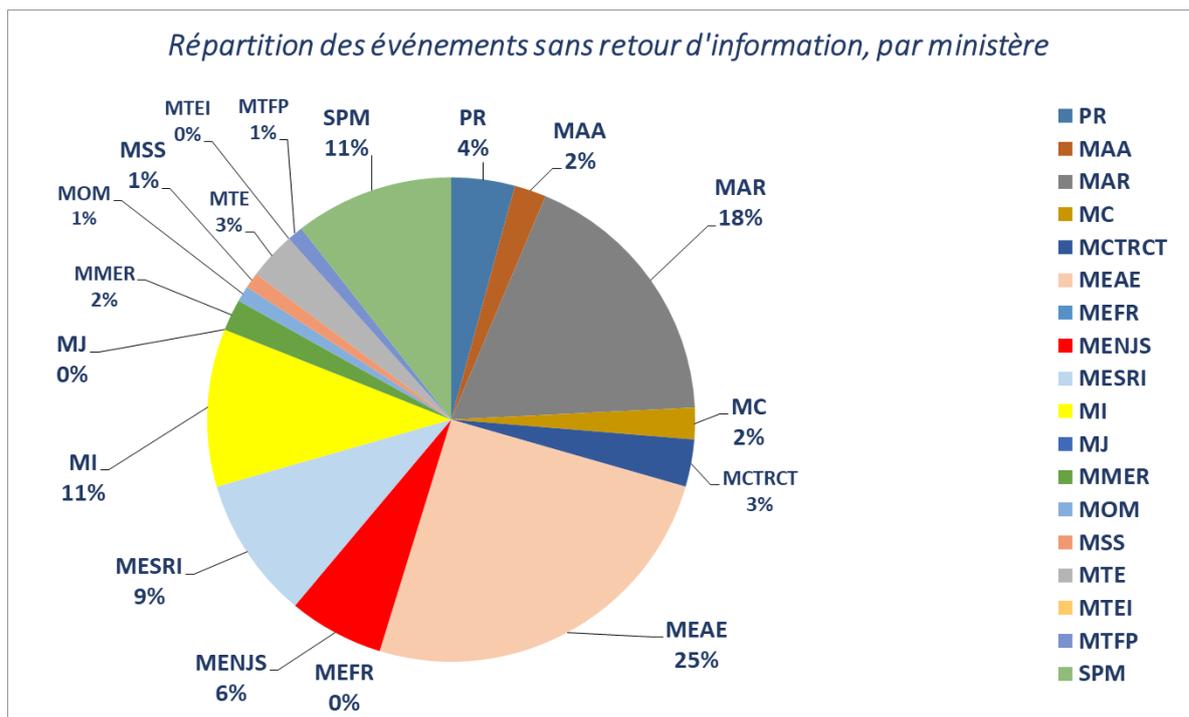
AUT	CM	COO	PR+RMI	RFE	Total
10	13	11	9	52	95

Le taux de retour par type d'événement est ainsi

AUT	CM	COO	PR+RMI	RFE	Total
17%	75%	73%	69%	66%	67%

Le taux de retour moyen est de 67%. Il est le plus faible (17%) pour les événements de la catégorie « autres ». Le cadre de référence est en effet peu adapté pour ces événements qui sont souvent atypiques (manifestations itinérantes, multiplicité de lieux, etc.).

⁶ cf. chapitre « Dispositif mis en place » ci-dessus ainsi que l'annexe 2 du présent compte-rendu, présentant le détail des questionnaires.



2. Publier le cadre de référence et l'évaluation des engagements suivis dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne

Comme il l'a été exposé plus haut⁷, le cadre de référence a été rendu public et accessible sur le site internet, puis repris sur les réseaux sociaux de la présidence.

Le présent compte-rendu sera également publié sur internet. Compte-tenu du délai de traitement des données remontées par les divers ministères organisateurs puis du temps d'analyse et de rédaction de la présente évaluation cette publication figurera sur le site du secrétariat général des affaires européennes (SGAE) et relayée sur ses réseaux sociaux⁸.

3. Communiquer de manière transparente au public le bilan carbone et les projets de compensation

Le bilan carbone final de la PFUE a été calculé par le Secrétariat général (SGPFUE) avec des données recueillies auprès des ministères organisateurs des événements, en utilisant un calculateur fourni par un prestataire spécialisé, EcoAct. Celui-ci a apporté son expertise pour l'établissement de la méthode (les postes d'émission pris en compte) et a fourni le logiciel de calcul avec les facteurs d'émission correspondant aux données

⁷ Evaluation de la mise œuvre de la mesure no 2 de l'engagement no 2 (« Informer les participants des mesures mises en place dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne »)

⁸ Suite à la prise de présidence du Conseil de l'Union européenne par la République tchèque, le SGAE a été désigné pour reprendre la compétence de gestion des contenus édités durant les six mois de présidence française sur le site et les réseaux sociaux. Le site europe2022.fr a fait l'objet d'un gel de ses contenus le 1er juillet 2022, aucune modification n'est donc possible à ce jour pour permettre la publication de la présente évaluation.

collectées⁹. Il a de plus contribué au calcul d'un bilan prévisionnel et analysé les résultats du calcul final, notamment en ce qui concerne la différence avec le bilan de la précédente présidence ayant calculé un bilan prévisionnel, à savoir celle de l'Allemagne. Comme pour le présent compte-rendu, ces analyses seront postées sur le site du SGAE.

Le descriptif des projets de compensation mentionnés ci-dessus (cf. Engagement 1, mesure no 3 « Compenser les émissions de gaz à effet de serre qui n'ont pu être évitées ») figure en annexe 4 du présent rapport.

PRINCIPAUX INDICATEURS & CIBLES :

- Tous les événements feront l'objet d'un suivi, qui sera synthétisé dans un rapport final, sur la mise en œuvre du cadre de référence.

67% des événements en présentiel ou hybrides ont retourné des indications de mise en œuvre à travers le dispositif de formulaires mis en place.

- Le bilan carbone de la présidence ainsi que les modalités de la compensation seront publiés. *Voir les annexes 3 et 4 du présent rapport qui sera publié sur internet par le Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE)¹⁰*

⁹ Voir à ce sujet l'annexe 3 (« calcul du bilan carbone »)

¹⁰ Cf. note de bas-de-page ci-dessus au sujet de la reprise par le SGAE des publications relatives à la PFUE

Engagement 4 - Inclure tous les publics



1. S'assurer d'un équilibre entre les femmes et les hommes qui interviennent dans les colloques de la PFUE



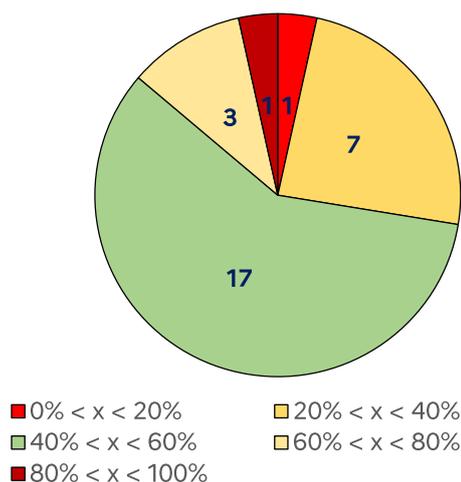
Colloque du réseau EUPAN
Crédit photographique : DGAFP

Durant les six mois de présidence du Conseil, la France s'est engagée à veiller à une équité des femmes et des hommes dans les panels de prise de parole des réunions publiques qu'elle a organisée, et notamment lors de ses colloques. Les ministères en charge de l'organisation de tels événements avaient pour mission de définir la liste de leurs intervenant(e)s en prenant en compte le critère suivant : un panel d'au moins trois intervenant(e)s devra inclure au moins une femme et un homme ;

Sur le nombre total des 51 colloques organisés durant la présidence française, 29 de ces événements se sont exprimés sur le genre de leurs intervenant(e)s :

- 1 colloque a un pourcentage de femmes intervenantes compris entre 0 et 20% du nombre total d'intervenants.
- 7 colloques ont un pourcentage de femmes intervenantes compris entre 20% et 40% du nombre total d'intervenants.
- 17 colloques ont un pourcentage de femmes intervenantes compris entre 40% et 60% du nombre total d'intervenants.
- 3 colloques ont un pourcentage de femmes intervenantes compris entre 60% et 80% du nombre total d'intervenants.
- 1 colloque a un pourcentage de femmes intervenantes compris entre 80% et 100% du nombre total d'intervenants.

Pourcentage de femmes parmi les intervenants des colloques de la PFUE ayant fait l'objet d'un compte-rendu



Les deux extrêmes relevés concernaient respectivement :

- Un « séminaire sur la lutte contre le trafic de matières explosives », pour lequel la grande majorité des intervenants étaient des hommes spécialistes du déminage ;
- Le « Forum égalité : des solutions pour l'égalité de genre en Europe » pour lequel les panels d'intervenant(e)s étaient presque exclusivement constitués de femmes.

2. Les organisateurs s'assurent de l'accessibilité des sites à tous les publics invités

Il a été demandé aux ministères de garantir l'accessibilité des événements et plus particulièrement, lors de la sélection des sites, de veiller à la possibilité d'accueil des personnes en situation de handicap (moteur, visuel, auditif ou mental). Les supports utilisés devaient également être accessibles à tous.

Le signalement des besoins particuliers d'accessibilité était prévu dans la procédure d'accréditation. L'analyse des enregistrements sur la plateforme utilisée pour les principaux événements de la PFUE¹¹ fait apparaître 10 signalements sur un total de 30 500 demandes d'inscriptions individuelles, avec les spécifications suivantes :

- 7 demandes d'accès pour personnes à mobilité réduite ;
- 1 signalement pour un délégué avec une boucle magnétique ;
- 1 besoin exprimé de traduction en langue des signes ;
- 1 demande de vélotypie pour une retransmission en visioconférence ;

3. Le site Internet sera également rendu accessible

La communication de la présidence française du Conseil de l'Union européenne s'est inscrite dans le *cadre de la charte d'accessibilité de la communication établie par le Service d'information du Gouvernement (SIG)*, qui réunit l'ensemble des règles et des bonnes pratiques en termes d'accessibilité de la communication.

Cette charte répond à la nécessité de proposer une information lisible et compréhensible par tous, tenant compte des situations et besoins de l'ensemble de la population française et s'inscrivant dans la démarche du manifeste pour un État inclusif adopté lors du Comité interministériel du handicap de 2019.

Concrètement, et comme le prévoit le Cadre de référence en matière de développement durable, la Présidence française a tout mis en œuvre pour permettre à tous et toutes d'accéder aux informations utiles à comprendre son action européenne sur les six mois.

Le site internet europe2022.fr est conforme à hauteur de 76,47 % aux obligations du *Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA)*. L'audit réalisé en décembre 2021 montre que le site répond largement aux règles d'accessibilité notamment en ce qui concerne les adaptations pour les personnes en situation de déficience visuelle, par exemple par la mise en place systématique du texte alternatif sur les illustrations.

Il a été aussi porté une attention particulière à l'accessibilité des textes. En plus d'une *utilisation générale d'un langage aussi clair et simple que possible, des adaptations pour les personnes en situation de handicap*, notamment de déficience visuelle (exemples : légendes, textes alternatifs), *une dizaine de pages en français facile à lire et comprendre ont été publiées sur le site internet*. Ces pages ont été préparées par des spécialistes et relues par des personnes faisant partie du public cible pour en assurer la bonne adaptation. Ces mêmes textes ont été aussi mis à disposition de l'audience

¹¹ Novento

internationale en anglais simplifié (« Simple English ») et allemand simplifié (« Leichte Sprache »).

Les pages concernées sont :

- [La France dans l'Union européenne](#)
- [La présidence du Conseil de l'Union européenne](#)
- [Lieux des événements en France](#)
- [Programmation culturelle européenne](#)
- [Cadre de développement durable](#)
- [Emblème et devise de la présidence](#)
- [Les priorités de la présidence](#)
- [Présentation du programme de la présidence](#)
- [Présentation du programme du trio](#)
- [Bilan carbone prévisionnel à mi-parcours](#)

4. Veiller au respect des règles d'hygiène, de sécurité et de maintien des bonnes conditions de travail pour les prestataires intervenants dans le cadre de la PFUE

Le cadre de référence de la PFUE mentionnant cette mesure a été adressé aux prestataires et il figurait sur le site des événements sous les diverses formes indiquées dans ce rapport¹².

Les retours des ministères n'ont pas fait apparaître de signalement dans le questionnaire technique qui abordait ce sujet.

PRINCIPAUX INDICATEURS& CIBLES :

- Dans les colloques organisés par la présidence, les panels d'au moins trois intervenants seront obligatoirement mixtes.

Les retours d'information reçus à ce sujet ne mentionnent que deux exceptions, dans un sens et dans l'autre (sous et sur-représentation féminine)

- *Les sites doivent être accessibles à tous.*

Cette mesure a été gérée notamment avec le signalement de besoins d'accès spécifiques via la plateforme d'accréditation

- Les employés des prestataires présents doivent bénéficier de bonnes conditions de travail.

Aucun signalement de non-respect de cette mesure n'a été relevé

¹² Voir l'évaluation de la mesure no 2 de l'engagement no 2 (« Informer les participants des mesures mises en place dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne ») et celle de la mesure no 2 de l'engagement no 5, (« Mettre le cadre de référence en annexe des contrats avec les prestataires »)

ENGAGEMENT 5 - Éco-concevoir les événements



1. Inclure dans les marchés publics des clauses environnementales pertinentes au regard de l'objet

L'inclusion du cadre de référence, quand les marchés n'étaient pas déjà conclus, a permis dans des cas particuliers d'introduire des mesures ou recommandations plus spécifiques, par exemple :

- L'usage du train pour les déplacements;
- L'utilisation de matériaux recyclables ;
- L'appel à des prestataires locaux uniquement, pour le matériel technique, la restauration ou la décoration ;
- La restauration avec des produits de saison et locaux ;
- La limitation du gaspillage alimentaire et le don des repas non servis ;
- La possibilité de servir des repas en extérieur pour limiter la climatisation ;
- Le don d'éléments de décor non-recyclables ;
- La réutilisation de supports imprimés.

Par ailleurs, avant l'adoption formelle du cadre de référence, des clauses environnementales ont été insérées dans les contrats des agences, avec mission pour elles de les prendre en compte dans le choix de leurs sous-traitants. Ces clauses concernaient notamment :

- Le choix de sites dotés d'une politique environnementale (gestion énergétique, gestion des déchets, accessibilité, etc.) et dont la localisation permet de limiter les besoins en transport
- La prise en compte des contraintes de déplacement du public, avec un souci de réduction des émissions polluantes et des gaz à effet de serre (GES) ;
- Les labellisations dont ils disposent (certifications ISO 20121 « Système de management responsable appliqué à l'activité événementielle » ; ISO 14001 « Certification de management environnemental », etc.).
- L'optimisation des impressions (papier et encre) ;
- Le réemploi et le recyclage des matériaux ainsi que du mobilier ;
- L'utilisation de véhicules à faibles émissions ;
- etc.

2. Mettre le cadre de référence en annexe des contrats avec les prestataires

Le cadre de référence a été introduit dans les contrats passés pour l'organisation de la PFUE à partir de son adoption en 2021. Pour les contrats conclus préalablement, notamment les contrats-cadres déjà en vigueur entre les ministères et certains prestataires événementiels, le cadre de référence a été communiqué à titre de recommandation, lorsqu'il était pertinent.

Cette transmission a été complétée par l'effort des agences d'appui, qui ont formé leurs sous-traitants à la mise en œuvre de ce cadre.

L'une des leçons tirées de cet exercice est que la définition du cadre de référence doit être anticipée autant que possible afin d'assurer que son application soit systématique.

3. Choisir des matériaux en tenant compte de critères d'éco-responsabilité

Le choix de matériaux écoresponsables a été mentionné pour l'ameublement, la décoration (achat de tapis au lieu de moquette) ainsi que certains services, par exemple l'édition de badges d'accès recyclables.

PRINCIPAL INDICATEUR & CIBLE :

- Tous les prestataires devront avoir reçu le cadre de référence.

Les prestataires étaient destinataires du cadre de référence en annexe de leur contrat ou encore à titre de recommandation lorsque leur contrat était déjà conclu lorsque ce cadre a été adopté

ENGAGEMENT 6 - Opter pour une utilisation raisonnée des ressources



1. Réduire la consommation d'énergie en maintenant, en hiver, une température entre 19 et 21 degrés dans les salles de réunion.

Des thermomètres ont été généralement employés aux fins de contrôle sur les sites permettant la régulation thermique. D'après les relevés retournés par les ministères un seul cas de non-conformité de la température a été ainsi rapporté.

Les bâtiments ne permettant pas la régulation thermique étaient essentiellement de construction ancienne, utilisés pour des réunions de fonctionnaires et d'experts organisées dans les locaux des administrations d'accueil.

2. Réduire la consommation d'énergie en réglant, en période de forte chaleur, la température de 5 à 7 degrés en dessous de la température extérieure.

Le signalement par Météo-France d'un « épisode de très forte chaleur » à la mi-juin 2022 a été diffusé au réseau des référents « Développement durable » de la PFUE, avec un rappel de la mesure du cadre relative à l'usage de la climatisation. Aucun cas de non-conformité n'a été relevé à cette occasion.

3. Sensibiliser à la sobriété numérique

Une note « Sobriété Numérique » a été adressée aux référents développement durable, avec les recommandations suivantes :

- *Pour les événements en présentiel (y compris échanges amont et aval) :*
 - Échanger des documents via des liens de téléchargement plutôt que par l'envoi de pièces jointes ;
 - Sauf motif de sécurité, utiliser des liaisons de données par Wifi plutôt que le signal GSM, réseau 4G/5G ;
 - S'assurer que les fichiers ne soient pas trop lourds (par exemple, pour la retransmission d'un webinaire, poster un résumé lorsque cela est possible) ;
 - Inciter les participants à couper la géolocalisation et les services non utilisés (Bluetooth, 4G, etc.) et à fermer les applications (en moyenne, 35 applications non utilisées tournent en permanence) ;
 - Proposer l'option « consulter » sur les fichiers du site pour ne pas avoir à télécharger tous les fichiers que l'on souhaite ouvrir.
- *Pour les visioconférences (y compris échanges amont et aval) :*
 - Échanger des documents via des liens de téléchargement plutôt que par l'envoi de pièces jointes ;
 - Veiller à limiter l'usage des caméras aux intervenants ;
 - Proposer l'option « consulter » sur les fichiers du site pour ne pas avoir à télécharger tous les fichiers que l'on souhaite ouvrir ;
 - S'assurer que les fichiers ne soient pas trop lourds (par exemple, pour la retransmission d'un webinaire, poster un résumé lorsque cela est possible).

Sur 219 événements ayant rapporté un questionnaire général, 85 ont diffusé des messages aux participants pour les sensibiliser aux enjeux de la sobriété numérique. Ces messages ont principalement concerné des événements ayant eu lieu en présentiel ou en format hybride (60 événements). 25 événements qui se sont déroulés en visioconférence ont diffusé ces messages à leurs participants.

4. Limiter les impressions papier

Pour assurer pleinement la réussite de cet objectif, certains ministères ont fait le choix de diffuser des *documents uniquement au format numérique*.

Sur les 183 événements ayant eu lieu en présentiel ou en format hybride et faisant l'objet d'un retour d'information à ce sujet, 149 ont rapporté l'application cette mesure, soit 81%. Sur ce même échantillon, 53 événements ont indiqué ne pas avoir imprimé de documents (soit environ 29%). Les documents de travail des 85 événements passés en format totalement virtuel pour raisons sanitaires ont été naturellement diffusés de façon numérique.

Cependant, les 183 événements ayant eu lieu en présentiel ou en format hybride, et ayant fait l'objet d'un retour d'information, ont déclaré avoir tout même imprimé plus de 73100 pages.

5. Minimiser la demande en ressources naturelles

La réduction de l'empreinte carbone de la PFUE 2022 est aussi passée par la *mise en place de solutions permettant d'avoir un usage contrôlé des ressources naturelles*. Appréhendé de manière générale, les ministères étaient invités à avoir une utilisation raisonnée de ce type de ressource afin de minimiser leurs impacts sur l'environnement.

Lorsque les événements se déroulaient en présentiel ou en format hybride, la mise en place d'actions de sensibilisation sur certaines pratiques étaient recommandées aux ministères organisateurs pour faire des *économies d'énergie* (lumière automatique pour l'éclairage par exemple), *réduire la consommation en eau* (robinets à poussoir), ou encore *réutiliser les outils numériques* (pour la signalétique). Les ministères étaient également libres de proposer d'autres actions sur leurs événements pour préserver davantage de ressources.

Les différents ministères disent avoir fait le choix d'appliquer cette mesure du cadre de référence sur 125 de leurs événements ayant eu lieu en présentiel ou en format hybride et faisant l'objet d'un retour via le questionnaire général, soit 68% des événements concernés.

Ces mesures ont été déclinées au moyen d'une diversité d'actions. *L'utilisation de fontaine à eau* plutôt que des distributions de bouteilles individuelles, *la réutilisation des décors ou de la signalétique* sur plusieurs événements et la mise en place de *systèmes d'éclairage automatiques* font partie des mesures les plus récurrentes lors des événements. *La récupération de chaleur* générée par la production de froid du site, *le recyclage des badges et des cordons de badges* ou encore *le déplacement des équipes événementielles en transport collectif* sont des actions innovantes mise en place par certains ministères pour réduire leur consommation de ressources naturelles.



Réunion informelle des ministres en charge de l'industrie et du marché intérieur (Louvre Lens – 29 janvier 2022)
Points forts : Utilisation raisonnée des ressources papier avec des impressions limitées, système d'économiseur d'eau, chauffage urbain, Wifi privilégié à la 4G.
Crédit photographique : MEFSIN

PRINCIPAL INDICATEUR & CIBLE :

- 100 % des événements (sauf cas particuliers : très forte chaleur et sites non équipés de thermorégulation) devront respecter les engagements sur la température.

Pas d'exception relevée sur la régulation de la température sur les lieux des événements

- Diffusion de messages de sensibilisation sur les pratiques numériques moins polluantes et sur l'utilisation raisonnée des ressources.

Les messages de sensibilisation sur les pratiques numériques non polluantes ont été diffusés sur 27 événements en présentiel de divers types (Réunion ministérielles informelles, Conférences ministérielles, Colloques, Réunions de fonctionnaires et d'experts) ainsi qu'à l'occasion de réunions virtuelles.

ENGAGEMENT 7 - Choisir une alimentation durable et favoriser la production locale



1. Pour l'alimentation, utiliser 100 % de produits de saison et 50 % de produits locaux (produits à moins de 200 kilomètres), dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique (label AB français, label agriculture biologique européen, label MSC pour les produits de la mer)

Cette mesure a été introduite lorsqu'un contrat spécifique à l'événement régissait la restauration. Elle a ainsi été validée pour 129 événements. Dans les autres cas elle figurait à titre de recommandation générale du cadre de référence adressé aux prestataires.

2. Proposer au moins une offre végétarienne

Le relevé du nombre de repas servis (végétariens / total) a été effectué sur une centaine d'événements parmi les 285 organisés en présentiel ou de manière hybride. Les indications recueillies ont permis d'estimer un taux de moyen de demande en repas végétariens de 12% sur l'ensemble de la PFUE.

3. Expérimenter un éco-score

L'écoscore est une signalétique qui permet d'afficher sur les menus une évaluation synthétique de l'impact environnemental des repas.

Utilisant la base de données Agribalyse de l'ADEME, qui porte sur plus de 2500 ingrédients notés sur 100 selon l'analyse de leur cycle de vie, l'écoscore prend en compte des facteurs environnementaux additionnels : labels, approvisionnement local, biodiversité, protection des espèces menacées...

L'affichage du score sous forme de lettre figure sur le menu (voir ci-joint celui proposé lors d'un événement organisé par le Ministère de la Transition écologique).

D'une session de retour d'expérience organisée avec les ministères et leurs agences événementielles, il ressort que cette démarche est à prévoir suffisamment en amont de l'événement mais qu'elle est facile à mettre en œuvre. Elle permet la sensibilisation des participants aussi bien que des équipes organisatrices.



4. Faire don des surplus alimentaires afin qu'ils ne soient pas jetés

Cette mesure n'est pas uniformément applicable. Les prestataires publics de restauration ont signalé des contraintes réglementaires, c'est-à-dire le défaut d'une base juridique leur permettant de le faire, tandis que les prestataires privés, parmi lesquels cette pratique paraît largement diffusée, doivent trouver une structure locale, en général une association caritative, à même de gérer cette contribution.

Le relevé du nombre de repas dans les différentes catégories (servis, non servis, donnés), effectué sur 55 événements, fournit les moyennes suivantes

- *Servis* : 346
- *Non-servis* : 22,8
- *Donnés* : 13,5

Le taux moyen de repas non servis s'établit ainsi à 6,2 % tandis que taux de repas donnés par rapport aux repas non servis est de 59%.

PRINCIPAL INDICATEUR & CIBLE :

- Tous les événements proposeront une offre végétarienne.

L'offre végétarienne a été proposée avec taux de demande évalué à 12%.

ENGAGEMENT 8 - Vers une mobilité durable

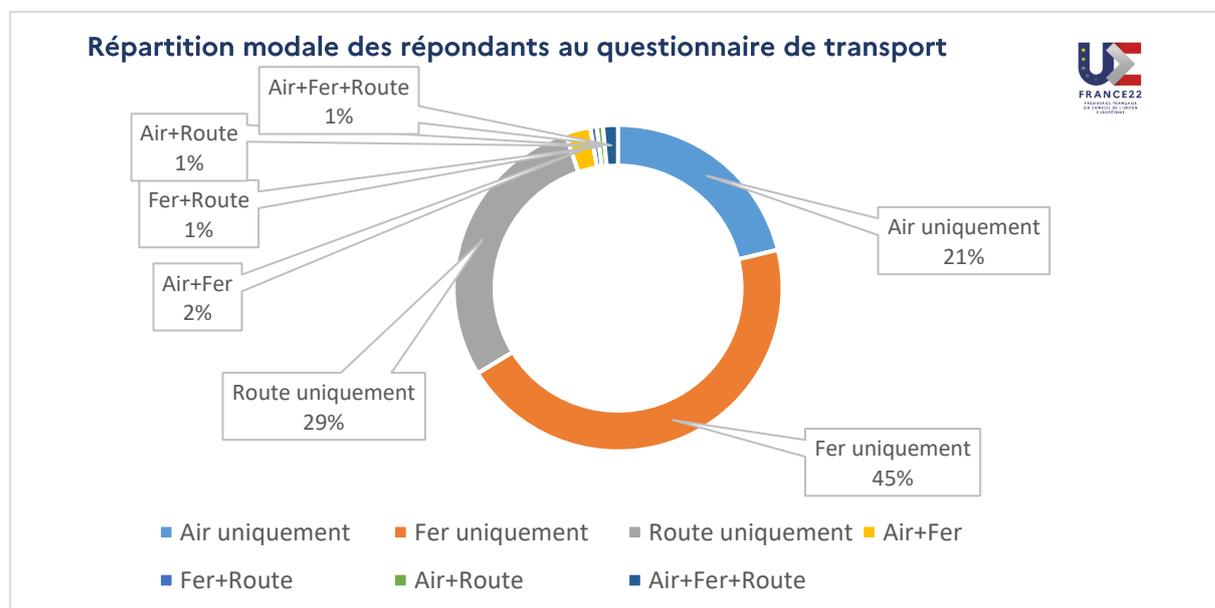


1. **Utiliser le train pour les trajets interurbains de moins de 2h30. Cet objectif est obligatoire pour tous les déplacements qui sont pris en charge par la présidence.**

La recommandation de déplacement en train a été largement suivie. Le questionnaire de transport, adressé aux délégués et aux employés des prestataires pour 181 événements, a permis de recueillir 13521 réponses, parmi lesquelles 7884 apportaient des indications sur les modes de transports utilisés (air, fer et route). Pour le mode routier, une indication était fournie sur le type de véhicule utilisé (transport en commun, électrique, hybride, véhicule thermique ou autre)

L'analyse de ces données (tableau et figure ci-dessous) fait apparaître la prédominance du train (45%).

Air uniquement	Fer uniquement	Route uniquement	Air+Fer	Fer+Route	Air+Route	Air+Fer+Route	Total
1603	3401	2155	188	47	46	111	7551
21%	45%	29%	2%	1%	1%	1%	100%



2. Utiliser des modes de transport propre ou à faible émission, mutualiser les modes de transport.

Déplacements vers le lieu de l'événement

L'analyse plus fine du mode de transport routier, pour les parcours vers le lieu de l'événement, signale qu'une part non négligeable est réalisée soit en transport en commun, soit avec un véhicule à émissions modérées (électrique ou hybride).

Transport en commun	Electrique ou Hybride	Véhicule individuel thermique	Autres	Total
359	390	1174	232	2155
16,7%	18,1%	54,5%	10,8%	100,0%

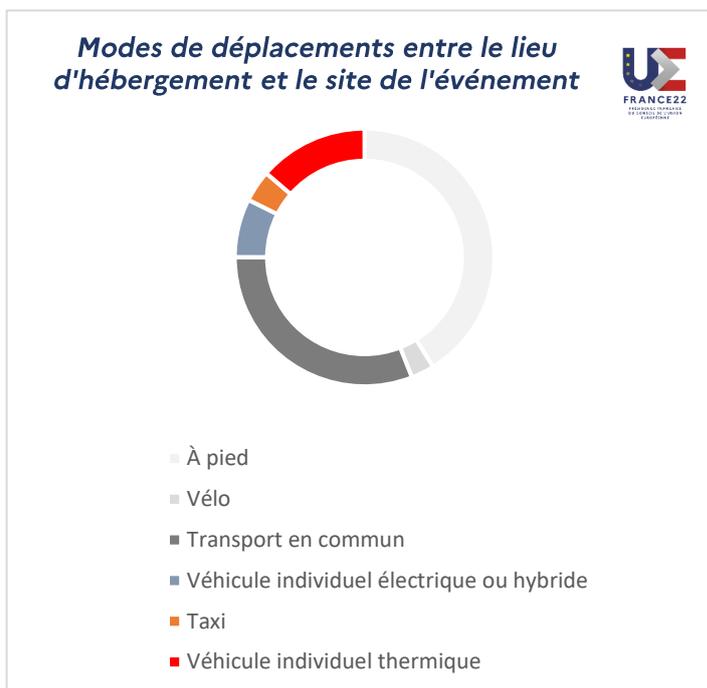
Véhicule à faibles émissions (TC+E+H)	Véhicule individuel thermique	Autres	Total
749	1174	232	2155
34,8%	54,5%	10,8%	100,0%

Il en ressort, qu'une majorité des répondants (56% - voir ci-dessous) a utilisé un mode de transport à faibles émissions, c'est-à-dire le chemin de fer, un transport en commun routier, ou encore un véhicule individuel électrique ou hybride.

Modes à fortes émissions Air ou Route (véhicule individuel thermique ou autre)	Modes à faibles émissions Fer ou route (transport en commun, électrique ou hybride)	Total
3354	4198	7552
44%	56%	100%

Déplacements sur le lieu de l'événement

L'analyse des déplacements sur le lieu de l'événement, toujours à l'aide des réponses au questionnaire de transport, indique aussi que les modes de transport à faibles émissions – *en gras dans le tableau ci-dessus* – étaient prépondérants (82%).



À pied	Vélo	Transport en commun	Véhicule individuel électrique ou hybride	Taxi	Véhicule individuel thermique
2702	191	2035	482	260	897
41%	3%	31%	7%	4%	14%

3. Acheter ou louer du matériel à proximité autant que possible

Parmi les 115 événements les plus significatifs en termes de mobilisation logistique¹³, 34 ont rapporté l'achat ou la location de matériel à proximité de l'événement.

PRINCIPAUX INDICATEURS & CIBLES :

- Toutes les réunions ministérielles informelles (RMI) disposeront de véhicules hybrides ou électriques.

Une flotte électrique ou hybride a été mobilisée pour toutes les RMI ainsi que pour certaines autres réunions ministérielles

- 100 % des déplacements des délégués pris en charge par la présidence se feront en train au lieu de l'avion pour des trajets de moins de 2h30.

La règle concernant ces déplacements a été appliquée et le retour des questionnaires de transport met en évidence que ce mode de transport a été largement utilisé

¹³ 115 événements ont retourné le questionnaire technique qui incluait une question sur ce point

ENGAGEMENT 9 - Réduire, réutiliser et recycler



1. Proscrire le plastique à usage unique, notamment les plastiques utilisés dans les prestations de restauration (bouteilles, pailles, couverts, gobelets, etc.)

Le plastique à usage unique a été pros crit de manière générale dans les événements de la PFUE à travers le cadre de référence diffusé à tous les organisateurs. Toutefois, des dérogations ont été admises pour tenir compte des normes sanitaires en vigueur en situation de pandémie (COVDS-19), notamment pour les réunions tenues au premier trimestre de 2022 en présentiel.

Les retours d'information sur cette mesure font ainsi état de 9 événements sur lesquels celle-ci n'a pu être mise en œuvre.

2. Collecte sélective des déchets en accord avec le système de tri mis en place (« minimum trois flux »)

Le tri des déchets a été mis en place systématiquement pour les principales réunions organisées par les administrations françaises, notamment les réunions ministérielles informelles à Paris et dans diverses villes de province, ainsi que pour la majorité des autres catégories d'événements (80% des réunions de fonctionnaires ou d'experts).

3. Veiller à recycler tous les déchets qui peuvent l'être

La pratique du recyclage a été recommandée dans l'organisation tous les événements et elle a été systématique pour ceux organisés avec l'appui d'agences événementielles, c'est-à-dire les événements à forte intensité logistique, notamment les réunions interministérielles informelles.

Le recyclage est un des aspects de la démarche d'éco-conception des événements qui inclut une réflexion préalable sur :

- a) La possibilité de recyclage comme critère de choix des matériaux utilisés (par exemple pour les badges d'accréditation);
- b) La possibilité de réemploi des éléments de décor produits pour un événement ;
- c) L'organisation du dispositif de collecte et de traitement des déchets sur le site de l'événement ;



Les grands évènements organisés par le MEAE dans le cadre de la PFUE ont mis en place la collecte de matériaux pour en faire don à une ressourcerie (Artstock) permettant ainsi une réutilisation à 98% de ces matériaux.

Crédit photographique: C. Bou (Agapè)

L'écoconception est mentionnée par les agences comme une pratique pérennisée dans le cadre d'une démarche de certification ISO (norme 20121 en matière d'événementiel durable).

4. Limiter le suremballage et favoriser le réemploi des emballages

La limitation de l'emballage est incluse dans le champ de la démarche d'écoconception, et le réemploi a été mentionné par plusieurs agences événementielles, ainsi que par certains services de communication des ministères organisateurs, comme une pratique courante.

5. Former les équipes aux gestes de tri et à la gestion des déchets

Sur l'ensemble des événements, 10 cas d'absence de tri 5 flux et de formation des prestataires ont été relevés, ainsi que 2 cas où les organisateurs ont estimé que le tri 3-flux était suffisant.

PRINCIPAUX INDICATEURS & CIBLES :

- 0 plastique à usage unique dans la restauration.

Les seules exceptions relevées concernant le plastique à usage unique dans la restauration sont liées aux mesures sanitaires (COVID)

- 100 % des événements permettant le tri en au moins trois flux.

Le tri 3-flux dans les salles de réunion et la parties communes a été généralement complété par un tri 5-flux par les prestataires sur les sites des événements majeurs (RMI et CM)

CONCLUSIONS

Constitué de 33 mesures d'application, le cadre de référence adopté pour la PFUE était détaillé et ambitieux. Cette présidence du Conseil de l'Union européenne a ainsi été la première à calculer un bilan carbone avec des données réelles, c'est-à-dire relevées sur les événements.



Réunion informelle des ministres de la Culture (Angers 7-8 mars 2022)
Crédit photographique : MC Thibaut Chapotot

Les participants, qu'ils soient délégués, invités, représentants des médias organisateurs ou prestataires de services, ont pu en prendre connaissance, en résumé ou in-extenso, par des canaux très divers : sur le site internet de la présidence, en accompagnement de leur invitation, par l'affichage sur place ou sous la forme d'un vidéo-clip lors des visioconférences.

Le cadre de référence invitait les organisateurs d'événements à considérer des initiatives dans tous leurs domaines d'activité, avec des recommandations prenant en compte les trois piliers du développement durable (environnemental, social et économique), notamment avec les directives suivantes :

- Promouvoir l'usage de modes de déplacement à faibles émissions ;
- Veiller à une bonne régulation de l'énergie, par temps froid comme à l'occasion de fortes chaleurs ;
- Être attentifs à l'équilibre des genres dans la constitution de panels d'intervenants constitués à l'initiative de la présidence française ;
- Mettre en place un dispositif garantissant l'accès de tous les publics, sur les lieux physiques, notamment par la prise en compte des besoins de personnes à mobilité réduite, et sur le site internet de la PFUE, mis aux normes d'accessibilité numérique ;
- Concevoir l'aménagement des sites avec une approche d'écoconception, faisant appel à la notion de cycle de vie des produits ;

La mise en œuvre du cadre de référence par 500 prestataires et environ 25 000 personnes¹⁴, a ainsi contribué à diffuser plus largement ces pratiques, même si celles-ci sont déjà courantes pour nombre de prestataires, notamment ceux qui recourent à la certification ISO 20121 relative à l'événementiel durable.

Au-delà des organisateurs, la diffusion du cadre de référence et l'envoi de questionnaires de transport pour plus d'une centaine des principaux événements de la PFUE aura souligné parmi les quelque 55 000 participants¹⁵ l'attention portée au bilan carbone.

Les retours concernant la mise en œuvre des mesures sur les sites des événements ont en général confirmé le réalisme des modalités pratiques adoptées. Des difficultés sont apparues toutefois, par exemple en ce qui concerne le transport combiné de matériel, qui s'est révélé impraticable, du fait de délais trop courts entre la commande passée aux prestataires et la date des événements. Une autre mesure, portant sur l'inclusion du cadre de référence et de certaines clauses environnementales dans tous les contrats, était irréaliste dès lors que plusieurs de ces contrats avaient été conclus longtemps avant la finalisation du cadre. Les indications en provenance des ministères n'ont cependant pas fait apparaître de non-respect significatif des mesures.

Les ministères ont été consultés en fin de PFUE sur la mise en œuvre du cadre à travers une enquête et lors d'une réunion de retour d'expérience. Les critères et les évaluations chiffrées figurent dans le tableau ci-dessous :

Compréhension	Pertinence	Facilité de mise en œuvre	Résultats constatés
4,6/5	4,4/5	3,5/5	3,6/5

A cette occasion, ont été formulées notamment les suggestions suivantes:

- a) La mise en œuvre du cadre de référence justifierait d'y affecter une personne à plein temps dans chaque ministère, tandis que les référents développement durable étaient souvent absorbés par d'autres tâches, liées ou non à la PFUE, en particulier ceux qui appartiennent aux services de communication, très impliqués dans la préparation logistique des événements ;
- b) La mise en œuvre des mesures devrait être planifiée avec un calendrier standardisé et serait facilitée par la disponibilité de kits pédagogiques interactifs ;
- c) Le corpus des « bonnes pratiques » devrait être développé et inclure notamment plus d'exemples concrets de mise en œuvre sur le site des événements ;
- d) L'évaluation des résultats devrait être simplifiée et s'appuyer sur des outils de mesure adéquats.

¹⁴ Le décompte du nombre de personnes a été effectué dans le cadre du calcul de bilan carbone. Les données utilisées à cet effet n'étant pas nominatives, pour des raisons liées à la protection des données personnelles, elles ne permettent pas d'éviter un double comptage, quand une même personne participe à l'organisation de deux événements différents.

¹⁵ Même remarque que ci-dessus sur les possibilités de double comptage inhérente à l'anonymisation des données.

En ce qui concerne les améliorations du cadre de référence et de ses modalités de mise en œuvre, quelques axes de réflexion sont mentionnés ci-dessous à titre de retour d'expérience :

1. *Simplifier le cadre de référence en limitant notamment le nombre de mesures de mise en œuvre.*

Le cadre de référence est un outil d'action et d'évaluation, mais aussi de communication entre les parties prenantes, qu'il s'agisse des ministères, du secrétariat général, de l'ensemble des prestataires et au-delà à destination des participants et d'un public plus large. Une réduction significative du nombre de ces mesures, ne conservant que les mesures les plus pertinentes, paraît envisageable¹⁶. Elle requiert toutefois un travail en concertation dans la durée avec les parties impliquées dans l'organisation des événements afin de maintenir un haut niveau de consensus.

2. *Définir le cadre et ses modalités d'application plus tôt*

Pour que la dimension « développement durable » puisse être gérée de manière intégrée avec les autres fonctions d'organisation, notamment en ce qui concerne les systèmes d'information, il faut disposer d'un cadre clair et de ses modalités pratiques d'application avant d'engager la préparation concrète des événements. Plusieurs enjeux sont ici à considérer

- Cette définition préalable facilite le processus de collecte des données. Elle permet d'établir plus clairement le lien entre l'homogénéité des sources de données et la précision du résultat ;
- La mobilisation des personnels impliqués dans les aspects de développement durable doit intervenir à plusieurs niveaux : il faut prendre en compte non seulement les référents pour chaque ministère, mais aussi l'ensemble des directions impliquées, notamment quand l'organisation est décentralisée. De même les agences événementielles ont besoin de disposer de ce cadre quand elles sélectionnent leurs sous-traitants. Il faut donc anticiper la formation pour que celle-ci atteigne ces différents niveaux en temps utile. En particulier, les référents développement durable doivent bénéficier d'un positionnement transversal et d'une légitimité à suivre le respect des mesures (rattachement aux SG des ministères par exemple).

3. *Développer des outils d'évaluation d'impact plus performants*

La dispositif mis en place pour la mesure de l'empreinte carbone a utilisé des données issues des événements mais avec l'objectif premier de calculer un montant global d'émissions pour la PFUE. Deux aspects peuvent être l'objet de progrès :

- Renforcer le processus de collecte de données pour obtenir un bilan détaillé par événement ;
- Compléter les mesures d'impact global par des mesures d'impact des diverses actions engagées ;

Ces deux directions d'amélioration permettraient de renforcer les incitations des acteurs de terrain et d'éclairer les priorités dans l'allocation des ressources affectées. Il faut cependant noter que ces progrès nécessitent des développements d'outils et aussi une mobilisation de ressources additionnelles de

¹⁶ Une limitation à 15- 20 mesures faciliterait la communication.

saisie des informations par les organisateurs sur le site des événements. Il y a donc un équilibre à trouver, dans l'esprit de consensus évoqué plus haut.

4. *Accroître le recours au mode virtuel, hors conditions de pandémie*

Le bilan carbone met en évidence que l'une des raisons de la diminution de l'empreinte de la PFUE, entre le calcul prévisionnel et le calcul final, a été le passage de nombreux événements en mode virtuel du fait de la pandémie.

Le proverbe « les montagnes ne se rencontrent pas, mais les humains si » nous rappelle l'importance des contacts personnels. Un arbitrage entre l'organisation d'un événement « en présentiel », qui entraîne un usage nécessaire de l'avion à l'échelle continentale de l'Union européenne, ou « en mode virtuel », ne peut donc pas être fondé uniquement sur une différence de bilan carbone. Cependant, la compensation ne peut constituer la seule réponse à cette question. L'organisation d'événements internationaux sera ainsi soumise de manière croissante à des exigences de sobriété carbone et l'organisation virtuelle des réunions non essentielles peut constituer un gisement significatif de réduction des émissions.

*

*

*

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre de référence de la PFUE en matière de développement durable

Cadre de référence en matière de développement durable

Fort de l'engagement du président de la République Emmanuel Macron en faveur du climat et de la protection de la biodiversité, le Gouvernement français qui organise la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) a pris **9 engagements**, qui se traduisent par **33 mesures**. L'objectif est de tendre vers une présidence exemplaire en matière d'environnement et d'atteindre la neutralité carbone, d'abord en réduisant au maximum les émissions, puis en compensant celles qui n'ont pu être évitées.

Les événements organisés par l'État dans le cadre de la PFUE s'inscrivent dans ce cadre de référence qui fixe trois objectifs majeurs :

- limiter leurs impacts sur l'environnement ;
- porter une attention particulière à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- inclure l'ensemble des citoyens, notamment les personnes en situation de handicap.

1. **Éviter, réduire, compenser**

4 mesures pour assurer une présidence décarbonée

2. **Sensibiliser, former, informer**

2 mesures pour diffuser et assurer l'application de ce cadre aux parties prenantes

3. **Évaluer et assurer la transparence**

3 mesures pour veiller à la tenue des engagements pris

4. **Inclure tous les publics**

4 mesures pour veiller à l'équilibre entre les femmes et les hommes et rendre les sites et l'information accessibles à tous

5. **Éco-concevoir les événements**

3 mesures pour prendre en compte les critères environnementaux dès la conception

6. **Opter pour une utilisation raisonnée des ressources**

5 mesures pour minimiser l'utilisation des ressources naturelles

7. **Choisir une alimentation durable et favoriser la production locale**

4 mesures pour faire le choix d'une alimentation à faible impact environnemental

8. **Vers une mobilité durable**

3 mesures pour se tourner vers des mobilités décarbonées

9. **Réduire, réutiliser, recycler**

5 mesures pour réduire la production de déchets et favoriser le réemploi

ZOOM ENGAGEMENT 1

Éviter, réduire, compenser

Dans l'objectif d'aller vers une présidence neutre en carbone, la présidence française du Conseil de l'Union européenne a mis en place un plan d'action pour **la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'organisation de ses événements** et la compensation des émissions non évitées.

4 MESURES POUR TENIR CET ENGAGEMENT

- **Assurer une présidence française du Conseil de l'Union européenne neutre en carbone.**

Pour tendre vers cet objectif, la présidence a estimé préventivement les émissions de gaz à effet de serre des événements organisés. Un prestataire spécialisé dans le calcul de bilans carbone accompagne la PFUE pour le calcul prévisionnel puis effectif des émissions de gaz à effet de serre afin de compenser l'intégralité des émissions non évitées à travers le financement de projet.

- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans toutes les activités liées à l'organisation des événements.**

L'identification des principaux postes d'émission et les bonnes pratiques acquises dans l'organisation d'événements similaires (COP 21, G7, précédentes présidences du Conseil de l'Union européenne) permettront d'appliquer les principales mesures de réduction.

- **Compenser les émissions de gaz à effet de serre qui n'ont pu être évitées.**

Les émissions de gaz à effet de serre non évitées seront compensées par le financement d'un ou plusieurs projets de réduction ou de séquestration de carbone.

- **Suivre préventivement des critères de réduction des gaz à effet de serre en amont des événements et évaluer leur respect.**

Des référents développement durable ont été désignés dans chacun des ministères organisateurs. Ils devront renseigner un questionnaire en amont et en aval de chaque événement afin de suivre des points de contrôle précis (transport, température dans les salles, alimentation, tri des déchets, etc.).

PRINCIPAL INDICATEUR & CIBLE :

Le bilan en tonne d'équivalent CO₂ sera de 0 à la fin de la présidence.

ZOOM ENGAGEMENT 2

Sensibiliser, former, informer

Conformément aux engagements en matière de transparence, ce cadre de référence est accessible sur le site Internet de la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Il sera rendu public sur les réseaux sociaux de la présidence. **Tous les participants aux événements de la PFUE seront sensibilisés au développement durable.** En outre, les organisateurs recevront une formation spécifique à l'application opérationnelle du cadre de référence en matière de développement durable.

2 MESURES POUR TENIR CET ENGAGEMENT

- **Former et sensibiliser les acteurs de la présidence française du Conseil de l'Union européenne au cadre de référence en matière de développement durable.**

Un prestataire a été missionné pour former les ministères au cadre de référence appliqué à l'événementiel. Le cadre sera par ailleurs diffusé en interne au sein des ministères.

- **Informer les participants des mesures mises en place dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.**

La présidence diffusera le cadre de référence sur son site Internet. Il sera également communiqué à tous les participants par les ministères.

PRINCIPAUX INDICATEURS & CIBLES :

- **100 % des référents développement durable de tous les ministères seront formés sur l'organisation durable des événements de la PFUE.**
- **Les événements auront une signalétique dédiée pour rappeler les bons gestes et informer l'ensemble des acteurs de la démarche engagée.**
- **Les participants seront sensibilisés au cadre de référence via le site Internet.**

ZOOM ENGAGEMENT 3

Évaluer et assurer la transparence

Les actions mises en place, notamment pour parvenir à une présidence **neutre en carbone**, seront suivies et **un bilan sera publié pour en rendre compte**.

La présidence communiquera ainsi au public : les mesures mises en place et leur évaluation, le bilan carbone de la présidence et les projets menés dans le cadre d'une compensation des émissions résiduelles de ses activités.

3 MESURES POUR TENIR CET ENGAGEMENT

- **Évaluer les engagements suivis.**

Chaque événement fera l'objet d'un suivi à l'aide d'un questionnaire. Des critères d'évaluation ont été mis en place pour mesurer le résultat atteint.

- **Publier le cadre de référence et l'évaluation des engagements suivis dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.**

L'évaluation des mesures du cadre de référence fera l'objet d'un rapport publié sur le site de la présidence.

- **Communiquer de manière transparente au public le bilan carbone et les projets de compensation.**

Le bilan carbone de la présidence sera rendu public lorsque celle-ci prendra fin, ainsi que les caractéristiques du ou des projet(s) de compensation sélectionné(s).

PRINCIPAUX INDICATEURS & CIBLES :

- **Tous les événements feront l'objet d'un suivi, qui sera synthétisé dans un rapport final, sur la mise en œuvre du cadre de référence.**
- **Le bilan carbone de la présidence ainsi que les modalités de la compensation seront publiés.**

ZOOM ENGAGEMENT 4

Inclure tous les publics

La présidence veillera à une **représentation équilibrée des femmes et des hommes** dans les panels de prise de parole des réunions publiques qu'elle organise (colloques, etc.). Le caractère « inclusif » des événements se traduira aussi par **l'accessibilité des sites aux publics présentant un handicap** (moteur, visuel, auditif ou mental) et l'attention portée aux **conditions de travail des personnels** qui contribuent à leur organisation.

4 MESURES POUR TENIR CET ENGAGEMENT

- **S'assurer d'un équilibre entre les femmes et les hommes qui interviennent dans les colloques de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.**

Les ministères veillent à l'application de ce critère dans l'organisation des colloques.

- **Les organisateurs s'assurent de l'accessibilité des sites à tous les publics invités.**

La présidence s'assure que chaque lieu est adapté pour recevoir des personnes à mobilité réduite. Les supports utilisés seront accessibles à tous, quel que soit leur handicap (visuel ou auditif).

- **Le site Internet sera également rendu accessible.**

Le site Internet dédié à la présidence est conforme à la charte d'accessibilité établie par le Service d'information du Gouvernement (SIG).

- **Veiller au respect des règles d'hygiène, de sécurité et de maintien des bonnes conditions de travail pour les prestataires intervenants dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.**

Les ministères s'assurent, auprès des prestataires, que les mesures d'hygiène et de sécurité sont respectées. Cette obligation de vigilance sera particulièrement suivie dans le cadre de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19.

PRINCIPAUX INDICATEURS & CIBLES :

- Dans les colloques organisés par la présidence, les panels d'au moins trois intervenants seront obligatoirement mixtes.
- Les sites doivent être accessibles à tous.
- Les employés des prestataires présents doivent bénéficier de bonnes conditions de travail.

ZOOM ENGAGEMENT 5

Éco-concevoir les événements

Les ministères ont annexé aux contrats d'exécution des prestataires le cadre de référence pour **prendre en compte en amont l'impact environnemental des prestations et produits proposés lors des événements.**

3 MESURES POUR TENIR CET ENGAGEMENT

- **Inclure dans les marchés publics des clauses environnementales pertinentes au regard de l'objet.**

Des clauses environnementales sont prévues dans les marchés publics passés dans le cadre de la présidence. La notation des candidats prend en compte, lorsque c'est pertinent, des critères environnementaux.

- **Mettre le cadre de référence en annexe des contrats avec les prestataires.**

Ce cadre est porté à la connaissance des prestataires pour les sensibiliser et les informer des mesures à suivre. Il est annexé aux marchés passés dans le cadre de la présidence.

- **Choisir des matériaux en tenant compte de critères d'éco-responsabilité.**

Les prestataires devront indiquer l'origine des produits utilisés, être proactifs pour réduire les impacts sur l'environnement et utiliser des matériaux recyclables et réutilisables. Ils devront favoriser des équipements loués pour garantir leur réutilisation.

PRINCIPAL INDICATEUR & CIBLE :

- **Tous les prestataires devront avoir reçu le cadre de référence.**

ZOOM ENGAGEMENT 6

Opter pour une utilisation raisonnée des ressources

Pour **réduire l'empreinte environnementale de la présidence**, les organisateurs d'événements devront veiller à **maîtriser la consommation de ressources naturelles**, en particulier l'énergie, l'eau et le papier.

Dans le respect de la feuille de route gouvernementale « [Numérique et environnement](#) », il est prévu de sensibiliser les participants à la sobriété numérique lors des événements.

5 MESURES POUR TENIR CET ENGAGEMENT

- **Réduire la consommation d'énergie en maintenant, en hiver, une température entre 19 et 21 degrés dans les salles de réunion.**
- **Réduire la consommation d'énergie en réglant, en période de forte chaleur, la température de 5 à 7 degrés en dessous de la température extérieure.**

- **Sensibiliser à la sobriété numérique.**

La feuille de route « Numérique et environnement » marque le lancement d'une nouvelle politique publique centrée sur la nécessité de faire converger transition écologique et numérique.

- **Limitier les impressions papier.**

Les impressions seront limitées lors de la préparation et sur le lieu de l'événement. Le papier recyclé et l'encre végétale seront également privilégiés.

- **Minimiser la demande en ressources naturelles.**

De manière générale, l'utilisation de ressources naturelles sera réduite à son minimum grâce à des actions de sensibilisation pour faire des économies d'énergie (lumière automatique pour l'éclairage par exemple), réduire la consommation en eau (robinets à poussoir), ou encore réutiliser les outils numériques (pour la signalétique).

PRINCIPAL INDICATEUR & CIBLE :

- **100 % des événements (sauf cas particuliers : très forte chaleur et sites non équipés de thermorégulation) devront respecter les engagements sur la température.**
- **Diffusion de messages de sensibilisation sur les pratiques numériques moins polluantes et sur l'utilisation raisonnée des ressources.**

ZOOM ENGAGEMENT 7

Choisir une alimentation durable et favoriser la production locale

Adopter une **offre de restauration issue de pratiques agricoles raisonnées** pour les 400 événements organisés par la présidence est un engagement pour une meilleure alimentation, respectueuse de l'environnement et favorisant les producteurs locaux.

4 MESURES POUR TENIR CET ENGAGEMENT

- **Pour l'alimentation, utiliser 100 % de produits de saison et 50 % de produits locaux (produits à moins de 200 kilomètres), dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique (label AB français, label agriculture biologique européen, label MSC pour les produits de la mer).**

Ces instructions sont incluses dans le cahier des charges fourni aux prestataires de ces services.

- **Proposer au moins une offre végétarienne.**

Pour réduire la consommation de viande et répondre aux attentes sociétales, au moins une offre végétarienne sera proposée sur les événements organisés par la présidence.

- **Expérimenter un éco-score.**

Les ministères souhaitant s'engager dans cette démarche pourront expérimenter l'affichage d'un éco-score sur la restauration proposée: une note sur son impact environnemental sera affichée.

- **Faire don des surplus alimentaires afin qu'ils ne soient pas jetés.**

Afin de réduire le gaspillage alimentaire, plusieurs actions sont mises en place: évaluer en amont les quantités de produits nécessaires à l'événement, évaluer les surplus alimentaires les cas échéants et identifier les structures intéressées pour recevoir des dons alimentaires puis leur donner ces surplus.

PRINCIPAL INDICATEUR & CIBLE :

- **Tous les événements proposeront une offre végétarienne.**

ZOOM ENGAGEMENT 8

Vers une mobilité durable

Conformément à l'objectif de neutralité carbone, les émissions des transports seront réduites au maximum, puis compensées lorsqu'elles n'auront pu être évitées. Pour limiter au maximum l'usage de véhicules thermiques, **le train et les transports collectifs de manière générale sont l'option à privilégier pour rejoindre les événements organisés**. De même, l'achat ou la location de matériel se fera autant que possible à proximité, afin de limiter les déplacements.

3 MESURES POUR TENIR CET ENGAGEMENT

- **Utiliser le train pour les trajets interurbains de moins de 2h30. Cet objectif est obligatoire pour tous les déplacements qui sont pris en charge par la présidence.**

L'ensemble des participants sera incité à choisir ce mode de transport.

- **Utiliser des modes de transport propre ou à faible émission, mutualiser les modes de transport.**

Les réunions ministérielles informelles (RMI) disposeront d'une flotte de véhicules hybrides ou électriques. Des messages de sensibilisation aux transports en commun ou à faible émission seront également diffusés.

- **Acheter ou louer du matériel à proximité autant que possible.**

Autant que possible, les achats ou location de matériel se feront à proximité des lieux des événements pour réduire le nombre de déplacements. Le ferroutage sera privilégié pour le transport de fret.

PRINCIPAUX INDICATEURS & CIBLES :

- **Toutes les réunions ministérielles informelles (RMI) disposeront de véhicules hybrides ou électriques.**
- **100 % des déplacements des délégués pris en charge par la présidence se feront en train au lieu de l'avion pour des trajets de moins de 2h30.**

ZOOM ENGAGEMENT 9

Réduire, réutiliser et recycler

La volonté de la présidence est d'abord de **réduire la consommation de produits sur-emballés**. Les emballages devront, dans la mesure du possible, **être réutilisables ou ré-employables**. Enfin, après leur utilisation, ils ont vocation à **être collectés pour être recyclés**.

5 MESURES POUR TENIR CET ENGAGEMENT

- **Proscrire le plastique à usage unique, notamment les plastiques utilisés dans les prestations de restauration (bouteilles, pailles, couverts, gobelets, etc.).**
- **Collecte sélective des déchets en accord avec le système de tri mis en place (« minimum trois flux »).**

Les événements seront équipés d'une collecte à trois flux minimum. Les ministères volontaires peuvent proposer un tri plus sélectif de leurs déchets, par exemple mettre en place une collecte à cinq flux ou plus (ordures ménagères ; papier ou carton ; métal ; plastiques ; verre et bois).

- **Veiller à recycler tous les déchets qui peuvent l'être.**

La présidence mobilisera en outre les filières de recyclage : bio-déchets, masques, plastique, verre, bois, équipements électriques et électroniques...

- **Limiter le suremballage et favoriser le réemploi des emballages.**

Les prestataires devront utiliser des emballages recyclés ou réutilisables. Ils devront réemployer les emballages qui peuvent l'être.

- **Former les équipes aux gestes de tri et à la gestion des déchets.**

Un prestataire a été recruté pour former les équipes événementielles à la gestion des déchets sur site.

PRINCIPAUX INDICATEURS & CIBLES :

- **0 plastique à usage unique dans la restauration.**
- **100 % des événements permettant le tri en au moins trois flux.**

Annexe 2 : Contenu des formulaires

- Formulaire n°1 : Liste de vérification « Développement durable »
 1. « **Quels sont les domaines dans lesquels des actions de réduction de GES sont prévues ?** » : <7 domaines possibles : Déplacement, Fret, Restauration, Hébergement, Energie, Déchets, Numérique, Autre>
 2. « **Comment les participants sont-ils informés sur le cadre de référence ?** » : <Actions suggérées: « envoi avec l'invitation » et « signalétique dédiée sur place »>
 3. « **Si c'est un colloque : l'évènement respecte-t-il le critère d'équilibre F/H ? (Mixité pour un panel d'au moins 3 intervenants)** » : <oui/non >
 4. « **Le site est-il accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ?** » : <oui/non>
 5. « **Le protocole sanitaire est-il effectif ?** » : <oui/non>
 6. « **Le cadre de référence a-t-il été envoyé aux prestataires?** » : <oui/non>
 7. « **Les lieux utilisés pour l'évènement sont-ils équipés de thermostats ?** » : <oui/non>
 8. « **La diffusion de message(s) sur la sobriété numérique est-elle prévue?** » : <oui/non>
 9. « **Est-il prévu que des documents soient diffusés de manière uniquement numérique?** » : <oui/non>
 10. « **Des actions de réduction la demande en ressources naturelles sont-elles prévues ?** » <oui/non>
 11. « **Les prestataires de restauration ont-ils validé la mesure sur la provenance et la qualité des produits ?** » <oui/non>
 12. « **Une offre végétarienne est-elle proposée ?** » <oui/non>
 13. « **Le don des surplus alimentaires est-il prévu ?** » <oui/non>
 14. « **L'évènement est-il accessible de Paris en train en moins de 2h30 ?** » <oui/non>
 15. « **L'usage du plastique à usage unique est-il proscrit dans la restauration ?** » <oui/non>
 16. « **Le tri des déchets est-il prévu ?** » <oui/non>
- Formulaire n°2 : Questionnaire général « Développement durable »
 1. « **Quelles sont les actions de réduction des GES réalisées ?** » : <7 domaines possibles : Déplacement, Fret, Restauration, Hébergement, Energie, Déchets, Numérique, Autre>
 - 1.1 « **Avec quels résultats ?** » : <littéral ou choix d'options>
 2. « **Quelles ont été les actions réalisées pour informer les participants sur le cadre de référence ?** » : < « envoi avec l'invitation » ; « signalétique dédiée sur place », « autre » >
 3. « **Si c'est un colloque: Nombre d'intervenants F ?** » <num > « **Nombre d'intervenants H?** » <num >
 4. « **Un problème d'accessibilité a-t-il été rencontré lors de l'évènement ?** » <oui/non >
 5. « **Un signalement de problème sanitaire ou de non-respect des conditions de travail a-t-il été reporté ?** » <oui/non>
 - 5.1 « **Si oui, le problème a-t-il été traité ?** » : <oui/non >
 6. « **Quels sont les résultats de l'introduction de clauses environnementales dans les contrats des prestataires?** » < littéral >
 7. « **Des problèmes de non-respect du cadre de référence par prestataires ont-ils été relevés?** » <oui/non>
 8. « **Des non-conformités aux normes de température ont-elles été relevées ?** » : <oui/non>
 9. « **Des messages sur la sobriété numérique ont-ils été diffusés?** » : <oui/non>
 10. « **Des documents ont-ils été diffusés de manière uniquement numérique?** » : <oui/non>
 11. « **Nombre de pages imprimées ?** » <num> (il s'agit du nombre total de pages imprimées sur site, pour l'évènement)
 12. « **Des actions de réduction la demande en ressources naturelles ont-elles été réalisées?** » : <oui/non>
 - 12.1 « **Si oui, lesquelles ?** » : <liste à cocher>
 13. « **Nombre total de repas servis?** » <num> ;
 14. « **Nombre de repas végétariens servis ?** » <num>
 15. « **Combien de repas non servis ?** » : <num> ;
 16. « **Combien de repas donnés ?** » : <num> (les repas « donnés » sont les repas non servis qui ont été remis à une structure qui les distribue)

17. « Des cas d'usage de plastique à usage unique dans la restauration ont-ils été relevés ? » : <oui/non>
18. « Le tri des déchets (minimum 3 flux) a-t-il été effectué ? » : <oui/non>

- Formulaire n°3 : Questionnaire de données techniques « Développement durable »

1. « Si l'évènement a fait l'objet d'une démarche d'éco-conception, donnez des exemples avec des indications de résultats » : <littéral>
2. « La température des lieux de réunion a-t-elle été mesurée une fois par jour ? » : <oui/non>
 - 1.1 « Si non, expliquez » <littéral>
3. « Des cas de non-conformité de la température des salles ont-ils été mis en évidence ? » : <oui/non>
 - 1.2 « Si oui, expliquez » <littéral>
4. « Des cas de non-conformité de la différence de température avec l'extérieur ont-ils été relevés ? » : <oui/non>
 - 1.3 « Si oui, expliquez » <littéral>
5. « Quel est le nombre de documents imprimés ? » : <num>
6. « Quel est le nombre de pages imprimées ? » : <num>
7. « Des actions de réduction la demande en ressources naturelles ont-elles été réalisées ? » : <oui/non>
 - 1.4 « Si oui, lesquelles et avec quels résultats ? » <littéral>
8. « Le feroutage du fret (transport combiné rail-route) était-il pertinent ? » : <oui/non>
9. « Quel a été le poids du matériel utilisé par les prestataires ? (en tonnes) » : <num>
10. « Quel a été le poids du matériel acheté ou loué par les prestataires à moins de 250 km ? (en t) » : <num>
11. « Quel a été le nombre de semi-remorques acheminés par la route ? (nombre entier) » : <num>
12. « Quel a été le nombre de semi-remorques acheminés par transport combiné ? (nombre entier) » : <num>
13. « Le tri des déchets (minimum 5 flux) a-t-il été effectué ? » <oui/non>
14. « Les équipes des prestataires ont-elles été formées aux gestes de tri ? » <Oui/non>
15. « Quel bilan du tri 5+ flux tirez-vous ? Illustrez par des exemples » <littéral>
16. « Quel est le nombre de prestataires ayant eu une démarche de réemploi/réutilisation des emballages ? » <num>
17. « Quel bilan de la démarche de réemploi/réutilisation des emballages tirez-vous ? Illustrez par des exemples » <littéral>
18. « Souhaitez-vous formuler des remarques ? » <littéral>

- Formulaire n° 4 : Questionnaire de données pour le calcul du bilan carbone d'un événement en présentiel

1. « Nombre total de participants ? » <num>
2. « Nombre de délégués de la France ? » <num>
3. « Nombre de délégations UE26 ? » <num>
4. « Nombre de délégués par pays UE26 ? »
 - a. « Si le nombre est le même pour tous les Etats membres – indiquez ce nombre par EM » <num>
 - b. « Si le nombre par Etat membre n'est pas uniforme– détaillez » < Entrée multiple avec les 26 EM et entrée du nombre pour chaque pays>
5. « Nombre d'autres délégations (hors UE26)? » <num><Entrée multiple avec nom du pays et nombre de délégués>
6. « Nombre d'invités autres? » <num>
7. « Nombre d'organiseurs (prestataires, ministères, ...) ? » <num>
8. « Nombre de participants autres que les catégories ci-dessus ? » <num>
9. « Durée de l'événement ? » <num>
10. « Durée du montage ? » <num>
11. « Durée du démontage ? » <num>

- Formulaire n°5 : Questionnaire de données pour le calcul du bilan carbone d'un événement virtuel

1. « Nombre total de participants à l'événement? » <num>

2. « **Nombre de messages électroniques échangés avec les participants ?** » <num>

3. « **Taille moyenne des messages, en incluant les pièces jointes?** » <num>

(la réponse doit être donnée en Ko – kilo-octets)

4. « **Nombre de liens de téléchargement de documents** » <num>

5. « **Taille moyenne des documents téléchargeables** » <num>

(la réponse doit être donnée en Ko – kilo-octets)

6. « **Nombre moyen de téléchargements de ces documents (si vous le connaissez)?** » <num>

Données relatives aux téléréunions en visio-conférence

17. « **Durée de la visio-conférence ?** » <num>

(la réponse doit être donnée en minutes)

18. « **Nombre total de participants connectés à la visio-conférence?** » <num>

Si un même évènement se tient en plusieurs visio-conférences distinctes il faut remplir autant de fiches

(les deux dernières questions peuvent être répétées)

Annexe 3 : Calcul du bilan carbone

Le bilan carbone final de la PFUE

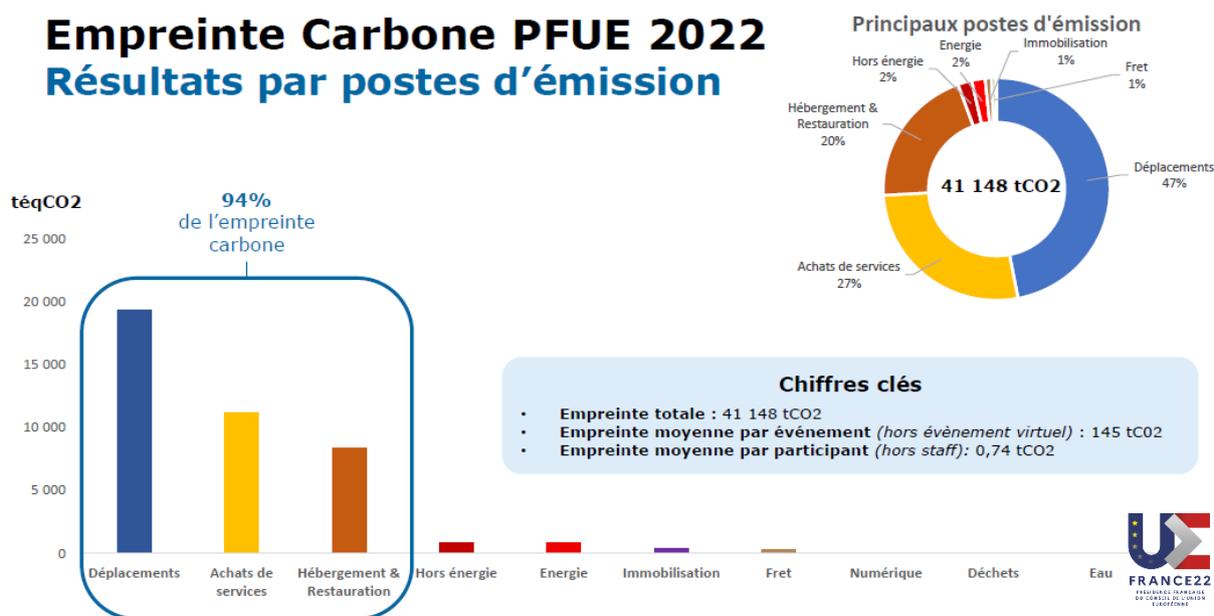
Le bilan carbone (ou empreinte carbone) est l'estimation de la quantité de gaz à effet de serre émise lors de l'organisation des événements de la PFUE.

Sont pris en compte dans ce calcul les événements inclus dans le périmètre d'application du cadre de référence de la PFUE en matière de développement durable. Celui-ci comprend 369 événements « labellisés » par la PFUE, financés par le budget de l'Etat et se déroulant sur le territoire national¹⁷.

Ce bilan carbone est calculé pour des « postes d'émission », c'est-à-dire des éléments mesurables, par des quantités physiques ou monétaires, permettant d'estimer des quantités émises de gaz à effet de serre, grâce à des « facteurs d'émission » qui sont des ratios standards déterminés par des organismes spécialisés, tels que l'Ademe.

La figure ci-dessous présente l'empreinte carbone de la PFUE et ses principaux postes d'émission¹⁸.

Empreinte Carbone PFUE 2022 Résultats par postes d'émission



Aux fins du calcul de ce bilan ont été considérées les émissions directes et indirectes (« scope » 1 à 3) pour les postes suivants, présentés dans l'ordre décroissant de leur importance dans le résultat du calcul:

1. Les déplacements ;
2. Les services ;
3. L'hébergement et la restauration ;
4. L'énergie et la climatisation ;
5. Les immobilisations ;
6. Le fret ;
7. Les déchets ;
8. L'eau.

¹⁷ Le nombre d'événements labellisés est de 415 et comprend 46 événements qui se sont déroulés à l'étranger ou étaient dès l'origine de leur labellisation devaient se tenir en visioconférence. Ils ont été exclus de la mise en œuvre du cadre car celui-ci ne pouvait s'appliquer à des événements en général organisés avec des institutions tierces, notamment la Commission européenne à Bruxelles. Plusieurs événements conçus à l'origine pour être organisés « en présentiel » se sont finalement tenus en mode « virtuel ». Ces événements ont été conservés dans le périmètre de calcul du bilan carbone car des dépenses ont en général été effectuées pour ces événements, à prendre en compte.

¹⁸ Source : restitution empreinte carbone PFUE 2022 par EcoAct

Remarques :

- Certains postes, tels que l’hébergement et la restauration ou encore l’énergie et la climatisation, calculés séparément, ont été regroupés ici pour simplifier cette analyse en 8 postes principaux.
- Le poste « numérique » qui figure sur le bilan de la PFUE a été calculé uniquement pour les événements qui se sont tenus en mode virtuel ou hybride, c’est-à-dire qui ont été retransmis en visioconférence (environ 115 événements). Cette approche s’explique par le faible montant global de ce poste et parce qu’il est constitué aux 2/3 par les émissions des visioconférences (voir ci-dessous – bilan numérique). Ce poste n’a donc pas lieu d’être mentionné parmi les postes calculés pour des événements « en présentiel ».

Les mesures des quantités prises en compte pour le calcul des postes du bilan ont été relevées sur les événements à partir des sources de données suivantes :

Poste	Sources des données
Déplacements vers le lieu de l’événement	Enquêtes transport Enregistrement des accréditations Relevés des ministères
Déplacements sur le lieu de l’événement	Enquêtes de transport Enregistrement des accréditations Relevés des ministères
Services	Relevés des dépenses effectués par les ministères, ventilées en activités
Hébergement et restauration	Relevés des nombres de participants par le système d’accréditation Relevés des nombres de participants par les ministères Indication de durée de l’événement par les ministères organisateurs Relevés des ministères pour la proportion de repas végétariens
Fret	Relevés par les ministères (moyennés par type d’événements)
Energie, déchets, eau et utilisation des immobilisations	Relevés des nombres de participants (et ratios standards)
Numérique	Relevés par les ministères des durées des visioconférences, de leur nombre de participants, des nombres de courriels échangés et des volumes de données transférées (pièces jointes aux envois et téléchargements)

Pour les déplacements vers l’événement les enquêtes de transport ont permis de déterminer des profils de transport moyen entre des lieux d’origine des participants et les villes dans lesquelles les événements étaient organisés.

Lorsqu’un déplacement n’a pas été renseigné par un questionnaire une hypothèse « conservative » a été formulée, à savoir que l’on a supposé que le participant prenait l’avion le long de son trajet vers la France.

Les facteurs d’émission utilisés pour le calcul du bilan sont issus de bases de données internationales, dont essentiellement de celle de l’Ademe.

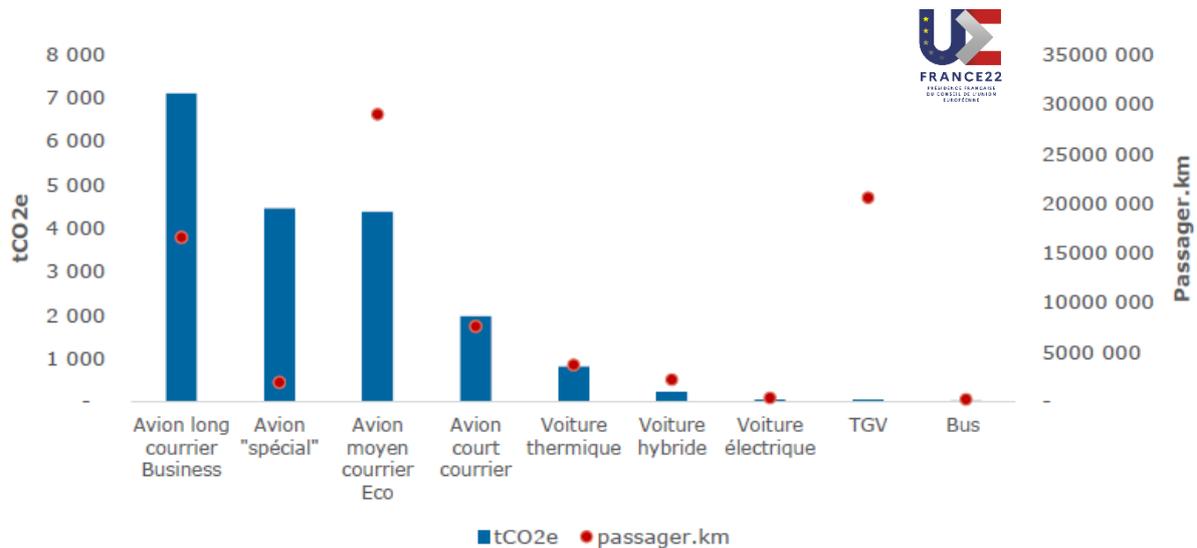
Pour l’avion, des hypothèses ont été formulées quant aux classes de confort de ces déplacements en fonction de la distance parcourue. Celles-ci ont un impact important sur le facteur d’émission utilisé. De même, les vols spéciaux (vols gouvernementaux, militaires ou privés) présentent un facteur d’émission très élevé, comme il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Standard de distance ou type de vol	Classe de confort	Facteur d’émission (en kgCO₂e/passager.km)	Source
Long-courrier (>3500 km)	Affaires	0,4288	DEFRA ¹⁹
Moyen-courrier (1000 km < < 3500 km)	Economique	0,1510	DEFRA

¹⁹ Département de l’Environnement, de l’Alimentation et des Affaires rurales (Royaume-Uni)

Court-courrier (<1000 km)	Mixte	0,2582	Ademe ²⁰
Avion spécial	-	2,27064	EcoAct (mix de sources)

L'impact différencié des modes de transport apparait sur la figure ci-dessous qui reprend les distances totales calculées avec les volumes respectifs d'émissions générées pour l'ensemble de la PFUE²¹.



Le bilan numérique

Pour les raisons indiquées ci-dessus, les données relatives aux échanges numériques ont été relevées uniquement pour 117 événements de la PFUE (84 virtuels et 33 hybrides²²).

Les postes pris en compte sont les visioconférences, les échanges de courriels et les téléchargements de fichiers. Le visionnage en différé des enregistrements a été considéré comme poste supplémentaire mais cette possibilité n'étant pas générale et d'impact estimé faible, dans le contexte de la PFUE, la donnée pour ce poste n'a pas été relevée dans le cadre du présent bilan.

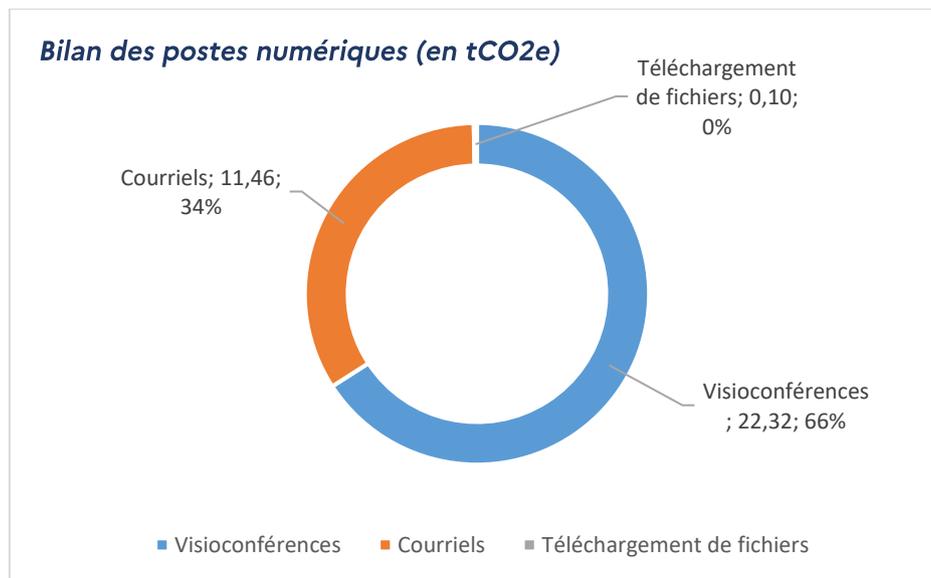
²⁰ Agence de la Transition écologique

²¹ Source : restitution empreinte carbone PFUE 2022 par EcoAct

²² Les événements hybrides sont des événements organisés en présentiel qui ont été retransmis, entièrement ou partiellement, en visioconférence. La partie « en présentiel » peut avoir accueilli une participation restreinte, à un panel d'intervenants par exemple.

Les mesures effectuées permettent de dresser ainsi le bilan numérique suivant (tableau et figure):

Visioconférences (tCO2e)	Courriels (tCO2e)	Téléchargement de fichiers (tCO2e)	Total numérique(tCO2e)
22,32	11,46	0,10	33,87



On remarque que les 2/3 de l'impact relevé est attribuable aux visioconférences, celui des échanges de courriels étant environ deux fois moindre et enfin celui des téléchargements de fichiers quasiment négligeable. Il convient toutefois de noter que les résultats ci-dessus ont un caractère essentiellement indicatif car les données utilisées pour ces calculs sont parfois issues, notamment pour ce qui concerne les échanges de courriels ou les téléchargements de fichiers, d'estimations post-événement.

Les facteurs d'émission utilisés pour les calculs figurent ci-dessous.

1. Empreinte carbone de la vidéo

- ✓ H1 : Stockage data center = 0,91 gCO2e/min.participant
- ✓ H2 : Réseaux (connexion wifi) = 0,74 gCO2e/min.participant
- ✓ H3 : Utilisation de l'ordinateur portable = 0,16 gCO2e/min.participant

2. Empreinte carbone des courriels (email)

- ✓ H1 : Stockage data center = 0,02 gCO2e/Mo.email
- ✓ H2 : Réseaux (connexion wifi) = 0,01 gCO2e/ Mo.email
- ✓ H3 : Utilisation de l'ordinateur portable = 0,82 gCO2e/email

3. Empreinte carbone du téléchargement des fichiers

- ✓ H1 : Stockage data center = 0,02 gCO2e/Mo
- ✓ H2 : Réseaux (connexion wifi) = 0,01 gCO2e/ Mo
- ✓ H3 : Utilisation de l'ordinateur portable = 0,82 gCO2e/fichier

La comparaison

Le bilan final de la PFUE a été comparé à son bilan prévisionnel, lequel a été comparé au bilan du même type (prévisionnel) calculé à l'occasion de la présidence de l'Allemagne en 2020. Cette dernière n'a pas été suivie d'un calcul final, notamment du fait de la situation sanitaire (COVID) qui a entraîné l'organisation de nombreuses réunions en mode virtuel, alors que la compensation avait été déjà effectuée.

Ces comparaisons²³ ont mis en évidence que les modélisations (périmètre et postes d'émission considérés) diffèrent peu, tandis que les hypothèses du bilan prévisionnel concernant le nombre de participants et leur provenance, ou les données réelles utilisées pour le bilan final, expliquent généralement l'écart constaté. Cette analyse, effectuée par le prestataire d'appui au SGPFUE pour l'établissement du bilan carbone²⁴, est cohérente avec l'indication des déplacements comme premier poste du bilan.

Le retour d'expérience sur ce sujet avec l'Allemagne a été très utile pour établir des convergences de vues. L'harmonisation croissante des modalités de calcul des bilans carbone permettra sans doute à l'avenir d'établir des comparaisons plus fines et d'éclairer mieux l'impact des actions de réduction d'émission ainsi que les pratiques de collecte de données les plus efficaces.

²³ Le terme technique employé usuellement au sujet de cette pratique de comparaison est celui de parangonnage ou « benchmarking ».

²⁴ EcoAct

Annexe 4 : Projets de compensation

La compensation de la PFUE a été financée en deux étapes :

- Une première opération, à la fin du premier trimestre de 2022, a financé la compensation de la moitié des émissions calculées avec le bilan prévisionnel de la PFUE, soit 27.500 tonnes. Les émissions seront capturées à travers 10 projets forestiers de l'ONF, répartis sur 5 régions françaises et bénéficiant du Label Bas Carbone du Ministère de la Transition écologique.
- Le solde de la compensation a été financé après l'achèvement de la PFUE, sur la base d'un bilan final estimé avec les données issues des événements, pour un total de 41 148 tCO₂e. La différence avec la compensation à mi-parcours, soit 13 648 tCO₂e, a fait l'objet d'un financement de deux projets à l'international, l'un de préservation des forêts en Ethiopie et l'autre reposant sur l'utilisation de foyers de cuisson améliorés, situé au Nigéria. Ces deux projets bénéficient des meilleurs labels internationaux (respectivement VCS-Verra et Gold Standard) et ont été sélectionnés pour leur impact social ainsi que pour la préservation de la biodiversité

Les projets sont sommairement décrits ci-dessous.

1. Les projets de reforestation par l'ONF

Pour ce premier volet de sa compensation, la présidence a choisi des projets français de préservation des forêts (labellisés bas-carbone) dans le cadre d'une convention signée avec l'ONF, pour mettre en œuvre rapidement ces projets. Cette convention permet de financer la plantation de près de 233 000 arbres d'essences diversifiées, plus résilientes au changement climatique que les peuplements actuels.

Le Label Bas Carbone

Créé en 2018 par le ministère de la Transition écologique, le label bas-carbone récompense les acteurs de la lutte contre le changement climatique et incite à diminuer les émissions nationales de gaz à effet de serre. Concrètement, des entreprises, acteurs publics ou collectivités peuvent financer des projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de séquestration de CO₂ avec des méthodologies fiables et reconnues qui font désormais référence. Dans le cadre de cette première compensation, dix projets ont été sélectionnés pour un coût total de 1,3 million d'euros.

La convention avec l'ONF

L'ONF est un opérateur de l'État et un acteur incontournable de la gestion des forêts publiques au service du développement durable, dont l'expertise est reconnue.

La convention avec l'ONF porte sur la fourniture de crédits carbone, pour un volume de 27 500 tCO₂e. L'ONF a conduit la procédure de labellisation de ses projets dans le

cadre de la procédure « Label Bas-Carbone » du ministère de la Transition écologique, et s'engage à réaliser la plantation selon les modalités agréées dans le dossier de labellisation, puis à faire auditer par un organisme expert indépendant, 5 ans après la plantation, la quantité de CO₂e séquestrée par les projets. Le volume de crédits carbone est garanti, sans surcoût, par l'ONF.

Un suivi annuel est prévu pour garantir le respect de ces engagements.

Les forêts sont le deuxième puits de carbone après les océans. 63 millions de tonnes de CO₂ y sont séquestrées chaque année en France, soit l'équivalent de 15 % des émissions 2021. Les projets de reforestation sont donc un outil essentiel de réduction du carbone.

Dix projets de reconstitution de forêts publiques en dépérissement ont ainsi été identifiés en France métropolitaine, pour une surface totale de 170 hectares. Cette surface (représentant l'équivalent d'environ 170 terrains de football) pourra à terme séquestrer 27 764 tonnes de CO₂. Les peuplements forestiers sélectionnés ont subi des crises sanitaires (attaque d'un insecte, le scolyte, pour les épicéas ou propagation d'un champignon pour les frênes), des incendies ou des dépérissements liés aux sécheresses. Le choix des essences à replanter est primordial et repose sur la résilience des peuplements face au changement climatique.

Au-delà de la séquestration du carbone, ces reconstitutions rempliront plusieurs objectifs : amélioration de la qualité de l'air, préservation de la biodiversité, préservation du patrimoine naturel et forestier de demain...

La préparation des sols a commencé afin que les plantations puissent se dérouler à l'automne/hiver 2022-2023.



*Plantations d'arbres pour la compensation carbone
Crédit photographique : ONF*

La localisation des projets financés est la suivante :

1. Forêt domaniale de la Haye d'Aubenton dans l'Aisne
2. Forêt domaniale de « François Bryas » dans les Ardennes
3. Forêt domaniale de la Montagne Noire dans le Tarn
4. Forêt domaniale de Lagnereau en Gironde
5. Forêt domaniale de Corgebin en Haute-Marne
6. Forêt domaniale de Bouzonville en Moselle
7. Forêt domaniale de Moyeuve en Moselle

8. Forêt domaniale de Mouterhouse en Moselle
9. Forêt domaniale de Samoussy dans l'Oise.
10. Forêt domaniale de Donon dans le Bas-Rhin

Leur description individuelle figure sur le site de la PFUE²⁵.

2. Projet de préservation de la forêt Yedeni (Ethiopie)²⁶

Le projet a obtenu les labels internationaux Verra et CCB (Climate, Community & Biodiversity)

Le projet Yedeni se situe en Ethiopie, dans la zone Bale, qui est constituée d'environ 500 000 hectares de futaie. Il s'agit de la plus grande forêt alpine d'Afrique et d'une zone présentant une grande biodiversité et une importance écologique significative. Cependant, les mauvaises conditions de vie des communautés locales conduisent à l'exploitation de la forêt pour le bois de chauffage et l'expansion agricole, les habitants ayant historiquement un accès libre aux terres forestières. Cette situation, associée à une forte croissance démographique et des migrations vers la zone du projet, ont pour conséquence une déforestation et une dégradation rapides de la forêt. Enfin, la sécheresse et les feux de forêts aggravent cette dynamique.

Le niveau actuel d'émissions de gaz à effets de serre en Ethiopie est seulement de 150M teqCO₂ par an. Cependant, en raison de la croissance économique du pays et en suivant un scénario « business as usual » le niveau d'émissions du pays devrait plus que doubler et atteindre les 400M teqCO₂ en 2030. Sur ces 400M teqCO₂, 275M teqCO₂ soit environ 70% de ces émissions sont imputables aux secteurs agricole et forestier. En effet, en raison de son économie tournée vers l'agriculture et la croissance rapide de sa population, l'Ethiopie connaît un taux extrêmement fort de déforestation. Entre 2000 et 2008, 4 000 000 ha ont été transformés en terres agricoles et 80% de ces terres sont issues de terres forestières.

L'approche REDD+ rassemble les initiatives visant à enrayer, sur une zone délimitée, les dynamiques de déforestation en conférant plus de valeur monétaire aux forêts sur pied qu'aux forêts exploitées. La mise en place de mesures de surveillance et de gestion durable de la forêt s'accompagne d'une série d'activités économiques développées par et pour les communautés afin de leur offrir une alternative à la déforestation.

L'objectif du projet Yedeni est de ralentir radicalement la déforestation actuelle à travers le développement des activités suivantes :

- Intensification de l'agriculture afin de réduire l'expansion des zones d'exploitation agricoles;

²⁵ <https://presidence-francaise.consilium.europa.eu/fr/bilan-carbone-de-la-presidence-francaise-du-conseil-de-l-ue/>

²⁶ Les indications chiffrées fournies ci-dessous sont valables pour la totalité du projet et non pas seulement pour la partie financée par la PFUE.

- Fourniture d'alternatives économiques à travers la finance carbone et le soutien de petites coopératives et entreprises ;
- Sensibilisation et transfert de connaissances en matière de gestion des forêts et du changement climatique ;
- Protection des forêts et mesures environnementales pour lutter contre l'exploitation et la revente illégale de bois ;
- Renforcement de l'application des politiques et de la législation existante ;
- Distribution de fours de cuisson améliorés aux communautés locales ;
- Renforcement des institutions et les structures locales pour la gestion des terres forestières.

Les retombées économiques sont notamment la redistribution des bénéfices aux populations locales, la création d'emplois, les transferts de connaissance aux populations locales et des investissements durables. Dans le scénario avec projet Yedeni, le projet engendre une amélioration significative des conditions de vie des communautés locales à travers les activités suivantes :

- Source de revenus alternatifs :
 - o Les communautés bénéficieront d'une part des revenus de la finance carbone. Selon l'accord conclu entre le porteur de projet et les communautés, celles-ci bénéficieront de 60% des bénéfices provenant du carbone (Benefits Sharing Modalities IRL 29) ;
 - o A travers la création de petites coopératives et entreprises respectueuses de la forêt (production de café, miel, plantes médicinales et huiles essentielles), le projet offre aux communautés locales des sources alternatives et des incitations économiques à protéger la forêt.
- La mise en place de ces activités est soutenue dans le cadre du projet par des formations et une assistance technique ;
- o Appui des communautés locales pour favoriser l'amélioration des pratiques de gestion des cultures et du bétail ;
- Transfert de connaissances aux populations locales : les communautés locales ont été sensibilisées et formées au risque d'incendie afin de minimiser celui-ci. Des sensibilisations au changement climatique, sur son impact sur les communautés locales et le rôle de la forêt dans la mitigation ont été menées auprès des populations locales ;
 - Création d'emplois décents : Le projet donne priorité au recrutement des populations locales pour mener à bien le projet en respectant le droit du travail Ethiope.

. Les retombées sanitaires et sociales : l'impact sur l'eau, la qualité de l'air, les conditions sanitaires, l'association des populations locales au projet. Environ 31 881 personnes sont impactées positivement par le projet Yedeni dans son entier. De par les retombées économiques et sociales, les communautés locales bénéficient de nombreuses améliorations dans leurs conditions de vie :

- Association des populations locales au projet : Les communautés locales sont exclues de la réalisation et l'application des lois relatives à l'exploitation et la protection des forêts, ce qui ouvre la voie à l'utilisation illégale et informelle des forêts ainsi qu'à de potentiels conflits entre les primo-arrivants et les nouvelles populations souhaitant s'installer dans les terres forestières afin de les convertir en terres agricoles et en tirer un bénéfice économique. Un processus de coopération avec les autorités locales pour la conservation et la protection des forêts gérées par les communautés a été mis en œuvre dans le cadre du projet. Le projet contribue également préserver l'identité culturelle des populations locales, en protégeant de la déforestation les différentes espèces de plantes médicinales, au cœur des traditions locales.
- Amélioration de la qualité de l'air : Les foyers de cuisson améliorés distribués dans le cadre du projet réduisent la quantité de fumée émise, améliorant ainsi la santé de ses utilisateurs.
- Amélioration des conditions de vie : L'utilisation des fours de cuisson améliorés réduit le temps passé par les communautés locales à ramasser du bois pour cuisiner, leur permettant de se consacrer à d'autres activités productives.
- Lutte contre le changement climatique : En luttant contre la déforestation, le projet permet d'éviter annuellement l'émission de 1,288,821.07 tCO₂e par an, soit 25,776,421.40 tCO₂ sur la totalité du projet (2012-2031).
- Préservation de la biodiversité :
 - o Le projet couvre 333 924 hectares de forêts et vise à réduire la déforestation de 70% sur la durée du projet ;
 - o Entre 2012 et 2020, le projet a permis d'éviter la déforestation de 20 677 hectares de forêt. Le suivi du changement de l'affectation des sols est assuré par OFWE, Farm Africa et SOS Sahel Ethiopia, en utilisant notamment l'imagerie satellite du projet. Le projet préserve la richesse de la biodiversité et des espèces endémiques présentes dans la zone, qui présente l'un des taux d'incidence d'espèces endémiques les plus élevés du monde Le projet permet le maintien de ces écosystèmes, renforcé par un monitoring robuste de la biodiversité basé sur le « Biodiversity and Natural Resources Use Monitoring Program in the Oromia State (OFWE)
 - o Lutte contre la coupe et la revente illégale de bois,
 - o La région est l'unique à avoir des plants naturels de café arabica.

Lien(s) internet pour consultation des documents officiels des projets (PDD – conception du projet, rapports de validation, de vérification et de monitoring)

<https://registry.verra.org/app/projectDetail/VCS/1340>

3. Projet de fours de cuisson améliorés Naija Stoves (Nigeria)²⁷

Le projet a obtenu le label international Gold Standard

Avec une population de près de 180 millions d'habitants, le Nigeria est le pays le plus peuplé d'Afrique. Avec 44% de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté, le pays présente l'un des Indices de Développement Humain (IDH) le plus faible au monde, classé 197^e en 2018. Faute d'accès à des technologies de cuisson propres, ses habitants n'ont d'autre choix que d'utiliser des feux traditionnels à trois pierres pour cuisiner – une alternative polluante, nocive et non-efficace.

Le projet Naija Stoves vise à diffuser des foyers de cuisson améliorés sur l'ensemble du territoire Nigerian, réduisant ainsi l'exposition à la pollution intérieure pour sa population. En plus de réduire les émissions de polluants, ce projet offre aux habitants une alternative durable et économique pour mener à bien leurs tâches quotidiennes essentielles et minimise la déforestation à l'échelle du pays. Localisation du projet Le projet est mis en place sur l'ensemble des régions du Nigeria.

Les retombées économiques du projet sont notamment la redistribution des bénéfices aux populations locales, la créations d'emplois, les transferts de connaissance aux populations locales et des investissements durables.

- Réduction des dépenses en bois de chauffage : Méthode de four traditionnel employée par 71% de la population
 - o Le projet permet de réduire les dépenses liées à l'achat de charbon et de bois pour alimenter les foyers de cuisson. Afin de calculer l'impact sur l'efficacité énergétique du projet on pose une hypothèse d'efficacité « par défaut » (situation actuelle) et effectue des tests de comparaison. Le four traditionnel, constitué de pierres et de briques n'est pas équipé de cheminée ou d'étagère à carburant de chambre de combustion, réduisant son efficacité énergétique. La méthodologie utilisée, *GS Simplified Cookstove Methodology* » a permis d'attribuer un gain d'efficacité de 35% en moyenne lors du remplacement de ce type de four par un four amélioré.
 - o L'achat de charbon fait partie des dépenses principales des ménages concernés. L'impact des fours améliorés sur la pauvreté est calculé à partir du nombre de foyer utilisant ces fours, gagnant ainsi du temps et économisant l'argent initialement alloué à l'achat de fuel. Le nombre estimé de foyers distribués ex-ante est de 164 123.
- Transfert des connaissances aux populations locales : Les 400 000 femmes bénéficiaires d'un four de cuisson amélioré ont bénéficié d'une sensibilisation et d'une formation aux enjeux environnementaux et règles de sécurité, dispensées par d'autres femmes issues de la population locale.
- Emploi décent : Le projet vérifie l'absence de travail forcé et que les emplois créés dans le cadre du projet sont conformes avec le droit du travail en vigueur. Les femmes directement impliquées dans le projet sont rémunérées équitablement pour leur contribution. Ces conditions sont suivies et

²⁷ Les indications chiffrées fournies ci-dessous sont valables pour la totalité du projet et non pas seulement pour la partie financée par la PFUE

évaluées à l'aide d'un « Employment Records ». Les retombées sanitaires et sociales : l'impact sur l'eau, la qualité de l'air, les conditions sanitaires, l'association des populations locales au projet

- Amélioration de la qualité de l'air : L'utilisation de foyers de cuisson améliorés permet de réduire l'exposition des bénéficiaires aux gaz nocifs et aux polluants, en réduisant la quantité de fumée nocive émise comparativement aux fours de cuisson traditionnels.
- Egalité des genres et association des populations locales du projet : Une importance particulière est accordée à l'implication des femmes dans la gouvernance du projet, à travers des entretiens, leur participation aux consultations parties prenantes, etc. Elles ont ainsi été impliquées dès le stade de conception des fours. Cette implication renforce leur position au sein des communautés et favorise leur autonomisation. Le projet a formalisé ce rôle en plaçant la femme en tant que leader du foyer, capable de signer en son nom le contrat avec le porteur de projet. Enfin, les principales bénéficiaires du projet sont des femmes (80%)²⁸.
- Amélioration des conditions de vie : Le projet permet de réduire le temps passé par les femmes et les enfants à ramasser du bois pour cuisiner, leur permettant de se consacrer à d'autres activités productives.
- Retombées en matière de biodiversité : préservation de la biodiversité, non pollution des sols.
- Lutte contre les changements climatiques : Le projet offre aux Nigériens une alternative plus propre et plus économique pour leurs besoins quotidiens en matière de cuisine et de chauffage. Il a ainsi permis d'éviter l'émission d'environ 231,729 tons CO2e par an sur la durée de suivi du projet (2017-2022).
- Lutte contre la déforestation : Comme les foyers de cuisson améliorés consomment moins de bois, le projet réduit la déforestation, avec des retombées positives en matière de protection de la biodiversité.

Lien(s) internet pour consultation des documents officiels des projets (PDD – document de présentation de la conception du projet, rapports de validation, de vérification et de monitoring)

<https://registry.goldstandard.org/projects/details/1468>

²⁸ Le projet est ainsi aligné avec le Gold Standard Gender Equality Guidelines & Requirements.



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général de la présidence française
du Conseil de l'Union européenne**

